## Agence canadienne d'inspection des aliments

Budget des dépenses 2004-2005

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé:

L'honorable Andy Mitchell, C.P., député Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire



Canadian Food **Inspection Agency** 

# Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005







Canada

### **Table des matières**

Section I : Messages	
Message du ministre	 1
Déclaration de la direction.	
Section II : Raison d'être	 3
Section III : Aperçu de la planification	 5
Section IV : Plans et priorités par résultat stratégique	 7
4.1 Protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé	 12
4.2 Établir un régime de réglementation équitable et efficace	 17
4.3 Assurer la durabilité des ressources végétales et animales	
4.4 Promouvoir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et des ressources agricoles du canada	
4.5 Assurer une gestion sûre de l'Agence	
Section V : Organisation	 38
Section VI : Annexes	 41
Tableaux financiers	 41
Initiatives horizontales	
Grandes initiatives de réglementation	 48
Index des acronymes	 50

## Section I : Messages

#### Message du ministre

Je suis heureux de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités* 2004-2005 de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Ce document vient appuyer le *Plan d'entreprise* 2003-2008 de l'ACIA et mettre en évidence les priorités générales du gouvernement du Canada, à savoir la santé publique, la croissance économique, la sécurité publique et la bonne gouvernance.

Le Canada s'est fait une réputation mondiale pour la grande qualité de ses systèmes de salubrité des aliments, de santé animale et de protection des végétaux. Cette réputation est due en grande partie au régime de surveillance réglementaire auquel le gouvernement soumet l'agriculture et les industries agroalimentaires, à la qualité des travaux scientifiques menés en matière de salubrité des aliments, de santé animale et de protection des végétaux et à la rigueur et à la minutie avec lesquels les règlements sont appliqués.

Depuis 1997, ces responsabilités incombent à l'ACIA, qui administre et applique treize lois fédérales et leurs règlements respectifs. L'Agence, en partenariat avec de nombreux autres organismes, travaille au maintien de la santé publique et est attentive à la bonne gérance des ressources animales et végétales – l'un des biens environnementaux et économiques les plus précieux du Canada.

Les systèmes d'inspection du Canada ont été confrontés récemment à de nombreux défis : la découverte d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine et l'épidémie d'influenza aviaire, l'introduction au Canada d'insectes envahissants et la possibilité persistante que des animaux ou des aliments soient la cible de terroristes

ou de criminels. Pourtant, les Canadiens continuent de faire confiance aux systèmes de salubrité des aliments, de santé animale et de protection des végétaux. C'est dû, en partie, à la vitesse, à la minutie et à l'efficacité avec lesquelles l'ACIA a relevé ces défis. Il n'y a rien de plus important pour celle-ci que la protection et la sécurité des Canadiens.

Les plans et les priorités exposés dans le présent document donneront un aperçu de la manière dont l'ACIA continue d'assurer la sécurité des Canadiens et de gérer les abondantes ressources animales et végétales. Grâce à un approvisionnement alimentaire salubre et durable des Canadiens et de ses partenaires commerciaux, le Canada sera en mesure de rester à l'avant-garde, d'un bout à l'autre de la chaîne de production, pour répondre aux demandes croissantes des marchés mondiaux.

L'une des priorités essentielles du gouvernement pour 2004-2005 vise à améliorer la transparence et la responsabilisation dans la gestion des ressources publiques. Le Rapport sur les plans et les priorités comprend une section où l'Agence montre qu'elle est gérée de façon sûre pour s'attaquer à ces priorités et à d'autres encore.

Dans son *Rapport sur le rendement* 2004-2005, l'ACIA rendra compte des progrès réalisés par rapport au présent Plan.

L'honorable Andy Mitchell, C.P., député Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

#### Déclaration de la direction

J'ai le plaisir de présenter, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) 2004-2005 de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Le rapport a été préparé conformément aux principes de présentation et aux obligations d'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005*:

- Il décrit fidèlement les plans et les priorités de l'organisation;
- Les données sur les dépenses prévues qu'il renferme respectent les consignes établies dans le budget du ministre des Finances et par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada;
- Le rapport est complet et exact;
- Il est fondé sur de bons systèmes d'information et de gestion mis en place par l'Agence.

La structure du rapport a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et elle permet de rendre compte des résultats obtenus avec les ressources et les pouvoirs fournis.

Richard B. Fadden

Président

Agence canadienne d'inspection des aliments

Le 30 juin 2004

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a pour mandat de protéger l'approvisionnement alimentaire du Canada, ainsi que les animaux et les végétaux dont dépendent la salubrité et la qualité supérieure des aliments.

Dans l'accomplissement de son mandat, l'ACIA s'engage à servir les Canadiens en les protégeant contre les risques évitables pour la santé, en mettant en place un régime de réglementation équitable et efficace, en préservant les ressources animales et végétales, en assurant la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et des ressources agricoles du Canada et en se gérant elle-même de façon sûre. Chacun de ces objectifs stratégiques appuie les priorités établies par le gouvernement du Canada.

#### PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

- SANTÉ PUBLIQUE
- CROISSANCE ÉCONOMIQUE
- PROTECTION
   ENVIRONNEMENTALE
- SÉCURITÉ PUBLIQUE
- BONNE GOUVERNANCE

#### CONTRIBUTIONS DE L'ACIA

- PROTÉGER LES CANADIENS CONTRE LES RISQUES ÉVITABLES POUR LA SANTÉ
- ÉTABLIR UN RÉGIME DE RÉGLEMENTATION ÉQUITABLE ET EFFICACE
- ASSURER LA DURABILITÉ DES RESSOURCES VÉGÉTALES ET ANIMALES
- PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE ET DES RESSOURCES AGRICOLES DU CANADA
- ASSURER UNE GESTION SÛRE DE L'AGENCE

3





#### L'ACIA en action

**Protéger la santé publique –** L'ACIA contribue à la santé des Canadiens au moyen de programmes et d'activités conçus pour déterminer et gérer les risques liés à la salubrité des aliments, faire face aux urgences dans ce domaine, rappeler des aliments et empêcher la transmission de maladies animales aux humains. De plus, l'application de règles, telles que l'étiquetage nutritionnel, donne aux consommateurs un outil qui les aide à choisir judicieusement leur nourriture, afin de réduire le risque de contracter des maladies liées à l'alimentation et d'améliorer la nutrition en général. L'ACIA fournit aussi de l'information aux Canadiens, par exemple sous la forme de fiches de renseignements sur la salubrité des aliments, qui contribue à sensibiliser les consommateurs à l'hygiène dans la préparation des aliments. Elle se livre à un grand nombre de ces activités en partenariat avec Santé Canada et des autorités sanitaires provinciales, territoriales et municipales.

**Contribuer à la croissance économique –** L'ACIA contribue à la santé de l'économie en appliquant un régime de réglementation efficace des aliments, des animaux et des végétaux. L'intégrité des politiques de réglementation, des inspections et des mesures de certification de l'ACIA aide à s'assurer la confiance des consommateurs et des marchés dans la salubrité et la qualité des produits agricoles, forestiers, halieutiques et agroalimentaires du Canada et elle est à la base des contrôles effectués sur les marchandises importées et exportées.

**Protéger l'environnement canadien –** Les programmes de l'ACIA contribuent à la santé de l'environnement et protègent la biodiversité canadienne en luttant contre les espèces envahissantes, en réglementant les produits agricoles, y compris ceux issus de la biotechnologie, et en protégeant le bétail, les cultures et les forêts du Canada contre les ravageurs et les maladies réglementés.

Contribuer à la sécurité publique – Le vaste réseau de laboratoires et d'experts scientifiques de l'ACIA, ses capacités de surveillance et de diagnostic et ses activités de planification et de préparation en cas d'urgence en font une collaboratrice clé sur le plan de la sécurité du public et de l'agroalimentaire.

**Assurer une gestion sûre –** L'ACIA s'est engagée à livrer des programmes et services d'un bon rapport qualité-prix en tenant compte des risques, ce par quoi elle entend des prestations de services efficaces, une gestion éclairée et une bonne administration.

#### Section III : Aperçu de la planification

L'ACIA compte à son effectif plus de 5 700 professionnels dévoués qui travaillent, d'un bout à l'autre du Canada, à la réglementation de la salubrité des aliments, de la santé des animaux et de la protection des végétaux. La clé de son succès réside dans quatre facteurs interconnectés et intégrés – l'application de principes scientifiques éprouvés, une base de réglementation efficace, de bons services d'inspection et des partenariats solides.

## Des principes scientifiques éprouvés

En sa qualité de principal organisme de réglementation à vocation scientifique du Canada, l'ACIA s'appuie sur des bases scientifiques pour concevoir et dispenser ses programmes et faire face à des situations nouvelles comme la réglementation des produits issus des biotechnologies et les problèmes posés par l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Parmi les méthodes scientifiques dont elle a besoin pour accomplir son travail quotidien, il y a les techniques de laboratoire, les évaluations des risques, la surveillance, l'élaboration de technologies et la recherche en matière de réglementation. L'Agence entreprend également des analyses de données et d'informations de recherche afin de pouvoir émettre des avis et des renseignements scientifiques permettant de détecter les problèmes nouveaux et de s'y préparer. Dans la prise de décisions en matière de réglementation, la science joue un rôle essentiel.

## Une base de réglementation efficace

La réglementation donne une assise commune aux organismes qui ont le pouvoir de la formuler et à l'industrie. Pour qu'un régime de réglementation soit efficace, il doit être composé de règles claires et

applicables. L'ACIA met continuellement à jour sa base de réglementation afin d'affiner sa capacité de contribuer à la réalisation des objectifs de politique publique.

## Une prestation de services d'inspection efficace

L'ACIA est responsable de l'administration et de l'application de treize lois fédérales et de leurs règlements respectifs. Elle s'assure de la conformité avec ces lois en procédant à des inspections et à d'autres services apparentés – qui vont de l'inspection de produits et d'établissements à la délivrance de certificats d'exportation en passant par l'évaluation sur place d'appareils de production et de systèmes de réglementation étrangers. Pour accomplir efficacement son mandat, l'ACIA doit impérativement concevoir et développer des outils et procédés d'inspection et les réexaminer régulièrement, ce qui l'amène aussi à revoir en permanence les règlements et les politiques et à mettre en œuvre de nouvelles méthodes d'inspection scientifiques.

#### Des partenariats solides

L'ACIA accomplit son mandat dans de nombreux domaines à compétence et à responsabilité partagées. Pour y parvenir, elle doit donc impérativement constituer de solides partenariats avec d'autres ministères fédéraux, ainsi qu'avec des administrations provinciales, territoriales et municipales. Il incombe à tous d'établir et de mettre en application des normes qui favorisent l'intégrité des systèmes canadiens assurant la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux.

En particulier dans le domaine de la salubrité des aliments, Santé Canada et l'ACIA partagent des rôles et des responsabilités uniques et complémentaires.



Santé Canada est responsable des politiques, des normes et des règlements sur la salubrité des aliments, tandis que l'ACIA s'occupe de tout ce qui concerne l'inspection des aliments, la vérification de la conformité et la mise en application, ainsi que de l'élaboration des règlements et des politiques sur l'étiquetage des aliments et les normes de composition.

La communauté scientifique figure également parmi les principaux partenaires de l'ACIA. Celle-ci consulte régulièrement les experts scientifiques quand elle élabore des règlements, des politiques, des méthodes et des procédures d'inspection, d'essai et d'intervention d'urgence.

L'ACIA reconnaît également l'importance cruciale d'une collaboration étroite avec le vaste éventail de ses intervenants, à savoir les parties réglementées par elle et les associations représentant les consommateurs, la santé publique, le bien-être des animaux et la protection de l'environnement.

## Secteurs économiques réglementés par l'ACIA

Pour s'acquitter de son vaste mandat de réglementation, l'ACIA fait appliquer des lois et des règlements favorisant à la fois la protection du consommateur et la surveillance des industries fabriquant des aliments ou ayant pour matière première des végétaux et des animaux. Les secteurs réglementés par l'ACIA comprennent l'agriculture, l'agroalimentaire, les poissons, les fruits de mer, l'horticulture et la foresterie. Les produits susceptibles d'être inspectés ou certifiés par elle vont des facteurs de production agricole, tels que les semences, les aliments du bétail et les engrais, aux aliments frais – y compris la viande, le poisson, les œufs, les produits laitiers, les fruits et les légumes – aux aliments cuisinés et emballés.

Dans un contexte international, l'ACIA est un acteur mondial qui s'efforce de s'assurer que le cadre de réglementation international en rapport avec son mandat est solide, cohérent et fondé sur des principes scientifiques. Pour respecter les objectifs canadiens en matière de réglementation, elle dirige des séances d'élaboration d'accords et de systèmes internationaux ou elle y participe.

#### PARMI LES PARTENAIRES FÉDÉRAUX DE L'ACIA, CITONS :

- SANTÉ CANADA
- AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA
- SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE CANADA, Y COMPRIS
  - L'AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS
     DU CANADA ET
  - LE BUREAU DE LA PROTECTION
     DES INFRASTRUCTURES ET DE LA
     PROTECTION CIVILE
- PÊCHES ET OCÉANS CANADA
- RESSOURCES NATURELLES CANADA,
   Y COMPRIS FORÊTS CANADA
- AFFAIRES ÉTRANGÈRES CANADA
- ▶ COMMERCE INTERNATIONAL CANADA
- ENVIRONNEMENT CANADA, Y COMPRIS LE SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE
- LA COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS

#### Section IV : Plans et priorités par résultat stratégique

L'ACIA s'est engagée à s'aligner activement sur les priorités du gouvernement du Canada. Pour 2004-2005, elle a axé ses plans et priorités fondés sur le risque sur l'obtention de cinq résultats stratégiques :

#### **RÉSULTATS STRATÉGIQUES**

- PROTÉGER CONTRE LES RISQUES ÉVITABLES POUR LA SANTÉ LIÉS À LA SALUBRITÉ DES ALIMENTS OU À LA TRANSMISSION DE MALADIES ANIMALES AUX HUMAINS.
- ÉTABLIR UN RÉGIME DE RÉGLEMENTATION ÉQUITABLE ET EFFICACE POUR LES ALIMENTS, LES ANIMAUX ET LES VÉGÉTAUX.
- ASSURER LA DURABILITÉ DES RESSOURCES VÉGÉTALES ET ANIMALES.
- PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE ET DES RESSOURCES AGRICOLES DU CANADA FACE À DES MENACES DÉLIBÉRÉES.
- ASSURER UNE GESTION SÛRE DE L'AGENCE.

L'Agence n'est capable d'atteindre ses résultats stratégiques que si elle est en mesure de reconnaître, de gérer et d'atténuer le risque.

Conformément à l'engagement qu'elle a pris de procéder à une planification fondée sur le risque et d'intégrer des pratiques de gestion du risque dans toutes ses prises de décisions, l'Agence a récemment mené à bien un processus intensif d'identification et d'évaluation des risques. Elle a ainsi détecté dix problèmes et risques stratégiques clés.

Le tableau suivant résume ces risques tout en montrant à quel endroit du présent rapport sont exposées les stratégies d'atténuation.



#### PROBLÈMES ET RISQUES STRATÉGIQUES CLÉS

Des stratégies d'atténuation se trouvent dans la section suivante

#### Maladies d'origine alimentaire

Section 4.1

Les aliments du système d'approvisionnement canadien sont salubres et nutritifs. Les partenaires de l'ACIA en matière de réglementation ainsi que les industries et les groupes de consommateurs se sont efforcés de réduire notablement la menace de maladies d'origine alimentaire au Canada; mais il reste toujours des risques. L'Agence a deux préoccupations bien précises. La première a trait au secteur non agréé – secteur qui englobe des établissements fabriquant et distribuant des aliments, lesquels, bien que leurs produits soient soumis à une réglementation, ne sont pas eux-mêmes assujettis à une obligation d'agrément fédéral, provincial ou territorial. La seconde est liée à la quantité et à la diversité croissantes des importations de produits alimentaires. Tout changement dans les profils de consommation et les échanges commerciaux peut entraîner de nouveaux risques de maladies d'origine alimentaire.

### Apparition et propagation de maladies animales affectant l'être humain (zoonoses)

Section 4.1

Les animaux, aussi bien domestiques que sauvages, peuvent transmettre des agents pathogènes à l'être humain. Entre autres exemples de maladies d'origine animale risquant de se répercuter sur la santé publique, on peut citer l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), l'influenza aviaire, la propagation du virus du Nil occidental et la détection de nouvelles souches de rage. Le manque de connaissances scientifiques sur la nature et la transmission de nouvelles maladies telles que l'ESB rend leur gestion encore plus complexe. L'ACIA protège les Canadiens contre ces types de maladies en travaillant en étroite collaboration avec les professionnels de la santé animale, les éleveurs et les provinces à la détection et à la déclaration précoces de ces maladies. L'un des grands défis à relever par l'Agence reste la lutte efficace et rapide contre des maladies animales réglementées ou nouvelles, brusquement apparues ou entrées sur le territoire ou se propageant de façon anarchique.

#### Cadre législatif national

Section 4.2

Des lois dépassées et des pouvoirs insuffisants pourraient empêcher l'ACIA d'accomplir son mandat avec efficacité. En outre, le cadre législatif national est affaibli à cause d'incohérences entre les lois fédérales, provinciales et territoriales.





#### PROBLÈMES ET RISQUES STRATÉGIQUES CLÉS

Des stratégies d'atténuation se trouvent dans la section suivante

#### Réglementation internationale fondée sur des principes scientifiques

Section 4.2

Parmi les préoccupations de l'ACIA concernant le système de réglementation international, il y a l'abandon progressif, à l'échelle internationale, d'un système fondé sur des règles et des principes scientifiques et l'incapacité des gouvernements des pays en développement (à la fois comme importateurs et exportateurs) d'adopter une approche et une réglementation basées sur de tels principes.

## Entrée et propagation de phytoravageurs, de parasites et de maladies des plantes et des animaux réglementés portant atteinte aux ressources

Section 4.3

L'existence de ressources végétales et animales saines et durables est d'une importance cruciale pour l'environnement et l'économie du Canada. L'ACIA, de concert avec ses partenaires, prend de nombreuses mesures pour réduire les menaces pesant sur les ressources animales et végétales, qui vont des enquêtes et sondages aux contrôles des déplacements en passant par l'éradication et les interventions d'urgence. Le grand nombre de possibilités d'entrée au Canada de maladies des plantes et des animaux ainsi que le désastre que serait le déclenchement d'une grave maladie animale ou la propagation d'un phytoravageur font de cette mission un grand défi à relever par l'Agence.

Bioterrorisme Section 4.4

Les questions de sûreté et de sécurité publiques qui se posent au Canada sont d'une importance cruciale croissante et font de plus en plus pression sur l'ACIA pour qu'elle s'assure d'avoir un bon système d'intervention d'urgence et la capacité de s'en servir. Le problème à surmonter est de maintenir en état des procédures d'intervention bien planifiées pour protéger les aliments, les animaux et les végétaux contre tout événement accidentel ou intentionnel. L'Agence doit aussi être capable d'agir rapidement et efficacement en cas d'urgence. Elle reconnaît qu'une coopération étroite avec ses partenaires en réglementation, y compris d'autres pays, est absolument indispensable au succès de ses mesures de sécurité.

#### Demande de services nouveaux/améliorés

Section 4.5

La demande accrue de services nouveaux et améliorés de la part des producteurs et des consommateurs va normalement mettre une pression supplémentaire sur les ressources déjà entièrement affectées de l'Agence. Par exemple, celle-ci doit être capable de faire face à la croissance des industries nationales, telle que l'ouverture de nouvelles usines de traitement des viandes. Elle doit également pouvoir répondre aux préoccupations et aux besoins grandissants des consommateurs, par exemple à des lettres demandant des renseignements plus précis sur la teneur en éléments nutritifs et les méthodes de production (biologique, nourri au grain, etc.) des produits alimentaires.

#### PROBLÈMES ET RISQUES STRATÉGIQUES CLÉS

Des stratégies d'atténuation se trouvent dans la section suivante

#### Informations sur le rendement

Section 4.5

Il faut améliorer la qualité et la quantité des informations sur le rendement si l'on veut faciliter le processus décisionnel quotidien et les prises de décisions stratégiques et rendre compte des résultats au public canadien. En outre, il faut se prémunir contre d'éventuelles pertes de données électroniques.

#### Ressources financières et humaines

Section 4.5

L'ACIA est toujours aux prises avec la nécessité de détourner les ressources des activités en cours pour les affecter à la gestion de situations d'urgence graves. Pour ce qui est plus particulièrement des ressources humaines, elle doit correctement former ses effectifs, afin que ceux-ci soient suffisamment nombreux à posséder les compétences, les connaissances et les aptitudes dont ils ont besoin pour gérer et mener à bien des tâches de réglementation face à de nouveaux risques et avec de nouvelles technologies.

#### Conception de programmes

Section 4.5, 4.3

Les percées technologiques et les nouvelles sciences entraînent la création de produits nouveaux pour l'environnement canadien, qui risquent d'avoir un impact sur ce dernier ainsi que sur les systèmes agricoles. De plus, avec les progrès de la science, il devient souvent nécessaire d'adopter de nouvelles méthodes de détection, d'analyse et de surveillance. L'ACIA reconnaît qu'il est nécessaire de revoir en permanence la conception des programmes en fonction des percées technologiques et scientifiques.

L'ACIA reconnaît que certains de ces risques, tels que les maladies d'origine alimentaire, les zoonoses et l'apparition et la propagation des maladies végétales et animales, existeront sans doute toujours, étant donné qu'ils sont inhérents à son mandat. Elle se donne pour objectif d'en réduire la probabilité et les conséquences en renforçant sa capacité d'y faire face. Quant aux risques restants, elle devrait pouvoir les atténuer entièrement avec le temps grâce à une planification soigneuse et à la mise en œuvre des plans suivants.





#### Plans et priorités par résultat stratégique - Sommaire

Le tableau suivant présente les priorités de l'ACIA par résultat stratégique ainsi que les ressources associées à chaque résultat et priorité.

	sources sociées ions \$)	Priorités	Type de priorité <sup>1</sup>	Ressource associée à chaque priorit (en millions \$
La protection contre les risques évitables pour la santé liés à la salubrité des aliments et à la nutrition ou à la transmission de maladies animales aux humains	223,8	<ul> <li>Gérer les risques liés à la salubrité des aliments</li> <li>Lutter contre la transmission de maladies animales aux humains</li> </ul>	Continue Continue	215, 8,
Un régime de réglementation équitable et efficace pour les aliments, les animaux et	137,4	<ul> <li>Promouvoir une réglementation fondée sur des principes scientifiques éprouvés</li> </ul>	Continue	63,
les végétaux		Maintenir un cadre de réglementation efficace	Continue	25,
		Protéger les consommateurs et les marchés contre les pratiques inéquitables	Continue	9,
		<ul> <li>Certifier les exportations</li> </ul>	Continue	38,
Des ressources végétales et animales durables	128,4	Protéger les cultures et les forêts du Canada	Continue	24,
		Protéger le cheptel du Canada	Continue	88
		Évaluer les produits agricoles	Continue	15
La sécurité contre les menaces délibérées pesant sur	31,5	<ul> <li>Se préparer à intervenir en cas d'urgence</li> </ul>	Continue	2
l'approvisionnement alimentaire et les ressources agricoles du Canada <sup>2</sup>	2	Renforcer la capacité d'intervenir en cas d'urgence	Continue	29
Une gestion sûre de l'Agence	S.O. <sup>3</sup>	<ul> <li>Gestion des risques, planification et responsabilisation</li> <li>Gestion des ressources humaines</li> <li>Qualité de la prestation des servicies</li> <li>Bonne gérance</li> </ul>		S.C

<sup>1</sup> Toutes les priorités ont été indiquées (soit exactement, soit sous une forme analogue) dans le *Plan d'entreprise 2003-2008* de l'ACIA, présenté au Parlement à l'automne 2003. On trouvera ce document à l'adresse www.inspection.gc.ca.

<sup>2</sup> Comprend tout particulièrement l'initiative gouvernementale SPAT.

<sup>3</sup> Les ressources à attribuer à l'objectif stratégique « Une gestion sûre de l'Agence » ont été affectées au pro rata aux quatre résultats stratégiques de l'Agence.





#### Plans et priorités – Détails

## 4.1 Protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé

L'ACIA, de concert avec beaucoup d'administrations fédérales, provinciales, territoriales et municipales, cherche à améliorer la santé des Canadiens. Sa contribution principale consiste à aider à s'assurer que la nourriture est saine, que les consommateurs ont suffisamment d'informations pour pouvoir choisir des aliments sains et que les animaux sont en bonne santé.

#### Justification du plan – Facteurs clés

- Les risques relatifs à la salubrité des aliments sont divers et complexes. D'importants dangers pour la santé humaine peuvent apparaître en n'importe quel point du processus alimentaire : de la production jusqu'à la transformation ou du transport jusqu'à la préparation finale par les consommateurs. Ces dangers peuvent se présenter sous de nombreuses formes, que ce soit des agents pathogènes d'origine alimentaire, des allergènes non déclarés, des contaminants chimiques et des dangers physiques. Les domaines considérés comme prioritaires le long de ce processus sont la salubrité des aliments à la ferme, les pratiques de gestion des risques industriels et l'éducation des consommateurs.
- Au cours des dix dernières années, l'industrie a adopté un système de contrôle couramment appelé Analyse des risques et maîtrise des points critiques (HACCP). Il s'agit d'une démarche prophylactique systématique conçue pour aider les industries de transformation des produits alimentaires à respecter les normes de salubrité des aliments. Avec ce système, les industries procèdent à des contrôles tout au long de la production, prévenant ainsi les risques d'origine alimentaire. À ce jour, seuls les établissements de transformation de poissons et fruits de mer sous

- réglementation fédérale sont obligés de mettre en place un système HACCP. Beaucoup d'autres secteurs de production agricole, dont ceux de la viande (entrée en vigueur en 2004-2005), de la volaille, des fruits et légumes transformés, des œufs, des couvoirs, des produits laitiers, du miel et du sirop d'érable, appliquent volontairement les principes HACCP dans leurs établissements.
- La législation canadienne sur la salubrité des aliments étant ce qu'elle est, il faut absolument assurer la coordination entre les divers paliers gouvernementaux si l'on veut être sûr de régir correctement tous les secteurs et produits alimentaires d'un bout à l'autre du Canada. Le gouvernement fédéral estime qu'il est indispensable d'avoir une politique alimentaire nationale aboutissant à la création d'un système scientifique et homogène permettant de faire face aux problèmes d'aujourd'hui et de demain en matière de salubrité des aliments. Le secteur alimentaire « non agréé » préoccupe tout particulièrement l'ACIA. Il englobe tous les établissements canadiens de fabrication et de distribution d'aliments qui ne sont pas obligés de se soumettre à la réglementation fédérale. C'est le cas pour une grande variété de produits, tels que les céréales, le pain et les pâtisseries, les boissons gazeuses et les bonbons, ainsi que des produits non assujettis au droit commercial.
- Les tendances de la consommation alimentaire canadienne ont subi d'importants changements.
   Les Canadiens n'ont encore jamais mangé une aussi grande variété d'aliments provenant d'un aussi grand nombre de sources. La gestion des risques liés à la salubrité de ces aliments importés n'est pas la même que pour des aliments produits dans le pays.
- Les Canadiens continuent à exposer leur santé à des risques auxquels il est possible de remédier en mangeant plus sainement. Le gouvernement du Canada s'est engagé à les aider à choisir des modes de vie plus sains et à s'assurer qu'ils ont les informations propres à éclairer leurs choix. L'ACIA joue un rôle dans l'accomplissement de cet engagement, en particulier pour ce qui est des allusions à la nutrition et à la santé qui figurent sur les étiquettes des aliments.





Les maladies transmises par les animaux à l'être humain présentent également des risques pour la santé publique. L'an dernier, le Canada et ses partenaires commerciaux ont eu à affronter des maladies telles que l'ESB ou « maladie de la vache folle » et l'influenza aviaire, entre autres. L'apparition de ces maladies au Canada prouve qu'il est encore et toujours nécessaire de donner la priorité aux nouveaux problèmes de santé humaine liés à la santé des animaux, y compris les animaux sauvages. En outre, il y a, périodiquement, des incidents au sujet de substances toxiques qui passent dans le monde animal et risquent d'affecter l'être humain. Il est, par conséquent, nécessaire d'avoir un cadre de réglementation des substances toxiques présentes chez les animaux, afin de protéger les Canadiens contre ce type de risques évitables pour leur santé.

#### Importants changements par rapports aux plans

précédents: L'ACIA s'était précédemment engagée à renforcer les contrôles aux frontières pour faire face aux problèmes posés par les aliments, les animaux et les végétaux importés. La création de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a entraîné un transfert de responsabilités. L'ACIA travaille en partenariat avec celle-ci au règlement des questions frontalières.

De plus, la situation concernant l'ESB a évolué de telle façon l'an passé qu'il s'est avéré nécessaire d'élaborer une stratégie plus ciblée pour les programmes ESB que dans les plans précédents. Le contexte et les détails de cette stratégie sont exposés dans la présente section.

Principaux partenaires: Agriculture et Agroalimentaire Canada, Santé Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, l'Agence canadienne d'identification du bétail (ACIB), Pêches et Océans Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que les groupements industriels, les groupes de consommateurs et d'autres intervenants qui ont à cœur la salubrité de l'approvisionnement alimentaire des Canadiens.

#### Affectation des ressources

### Résultat stratégique : Protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé

	Prévisions des dépenses 2003- 2004	Dépenses prévues 2004- 2005	Dépenses prévues 2005- 2006	Dépenses prévues 2006- 2007
Dépenses prévues nettes (en millions \$)	Chiffres non disponibles	223,8	224,0	224,2
Équivalents temps plein	Chiffres non disponibles	3 084	3 084	3 084

(Note: Les ressources 2003-2004 de l'ACIA ont été fondées sur les secteurs d'activités. L'ACIA doit encore établir un tableau de concordance entre les secteurs d'activités et les résultats stratégiques pour 2003-2004.)







#### Plans et priorités

#### RÉSULTAT STRATÉGIQUE

4.1 Protéger contre les risques évitables pour la santé, liés à la salubrité des aliments ou à la transmission des maladies animales à l'être humain

PRIORITÉ	4.1a. Gérer les risques liés à la salubrité des aliments						
RÉSULTATS PRÉVUS	<ul> <li>Les urgences et les incidents liés à la salubrité des aliments sont maîtrisés en temps voulu et comme il convient</li> <li>L'industrie adopte des pratiques de gestion des risques fondées sur des principes scientifiques</li> <li>L'industrie se conforme aux lois et à la réglementation fédérales</li> <li>Le public est conscient des risques liés à la salubrité des aliments</li> </ul>						
STRATÉGIES PRÉVUES	<ul> <li>Activités de vérification</li> <li>Interventions pour mise en conformité</li> <li>Enregistrements et approbations</li> <li>Rappel d'aliments insalubres et interventions d'urgence</li> <li>Éducation, sensibilisation et vulgarisation en matière de salubrité des aliments et de nutrition</li> <li>Mise en œuvre d'un Programme de reconnaissanc de la salubrité des aliments à la ferme (SAAF) (horizontales – AAC)</li> <li>Conception/remaniement de programmes</li> </ul>	<ul> <li>Envisager d'élaborer une stratégie nationale de salubrité des aliments (horizontales – AAC, SC, provinces et territoires)</li> <li>Développer et intégrer le système HACCP</li> <li>Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de contrôle des importations (horizontales – ASFC)</li> <li>Élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour le secteur « non agréé » (horizontales – SC, provinces et territoires)</li> </ul>					
STRATÉGIE DE SURVEILLANCE		<ul> <li>État d'avancement de la stratégie nationale de salubrité des aliments</li> <li>Nombre d'établissements sous réglementation fédérale ayant mis en œuvre des programmes HACCP</li> <li>État d'avancement et stade de mise en œuvre de la stratégie de contrôle des importations et de la stratégie d'évaluation du secteur non agréé</li> </ul>					



#### **PRIORITÉ** 4.1b. Lutter contre la transmission des maladies animales à l'être humain **RÉSULTATS** • Les maladies animales transmissibles à l'être humain sont sous contrôle dans les populations animales **PRÉVUS STRATÉGIES Initiatives continues** Initiatives spéciales **PRÉVUES** • Activités de surveillance des maladies • Mettre en œuvre de meilleurs programmes ESB Activités de vérification (\*Faits saillants des plans à la page suivante) • Interventions pour mise en conformité • Contribuer à l'élaboration de la Stratégie • Interventions d'urgence en cas de survenue nationale sur les maladies des espèces sauvages d'une maladie du Canada (SNMES) (horizontales - EC, y compris le SCF) · Activités d'éradication • Recherches collectives au Centre scientifique Élaborer un cadre de réglementation pour les canadien de la santé humaine et animale substances toxiques (horizontales – SC) • Conception/remaniement de programmes **STRATÉGIE DE** • Analyse des tendances des maladies • Degré de mise en œuvre des programmes **SURVEILLANCE** • Taux de conformité des installations, des ESB améliorés animaux et des produits animaux • État d'avancement de la SNMES et mesure dans • Mesures coercitives prises en cas de non-conformité laquelle elle répond aux préoccupations et aux • Temps opportun et pertinence des interventions priorités de l'ACIA dans des situations d'urgence liées aux zoonoses • Niveau de mise en œuvre du cadre de • Nombre et type de programmes conçus/remaniés réglementation des substances toxiques • Projets de recherche achevés

#### Pleins feux sur une initiative spéciale

#### Amélioration des programmes ESB

Au Canada, l'encéphalopathie bovine spongiforme (ESB) a été promulguée maladie à déclaration obligatoire en 1990 et des mesures de surveillance active ont été prises en 1992. Depuis lors, environ 17 000 bovins ont été testés, bien plus que le nombre réglementaire international imposé par l'Office international des épizooties (OIE), organisme mondial qui s'occupe de la santé des animaux.

La découverte, en mai 2003, d'un cas d'ESB chez un animal né et élevé au Canada et, en décembre 2003, d'un cas aux États-Unis mais chez un animal venant du Canada, a révélé que la maladie existait jusque-là sans avoir été détectée et que l'on ne pourra en évaluer la prévalence qu'au moyen d'une meilleure surveillance. Suite à ces constatations, l'ACIA fait tout pour améliorer ses programmes ESB au Canada. Les principaux volets du plan sont les suivants :

- (1) Élimination du matériel à risque spécifié (MRS) de l'approvisionnement alimentaire Le matériel à risque spécifié comprend les parties des bovins susceptibles d'être infectées par l'ESB, à savoir le crâne, la cervelle, la moelle épinière, les amygdales, l'iléon distal (qui fait partie de l'intestin grêle), les yeux et d'autres tissus nerveux, c'est-à-dire les ganglions trigéminés et les ganglions de la racine dorsale. En juillet 2003, conformément à la recommandation d'une commission internationale d'experts en ESB, le gouvernement du Canada a mis en œuvre des politiques et des règlements visant à interdire l'utilisation de MRS bovin dans l'alimentation humaine à titre de précaution à l'égard de la santé publique;
- (2) Amélioration des certificats d'exportation En 2002-2003, le Canada a exporté environ 1,8 million de tonnes de viande et de produits à base de viande vers 116 pays. Depuis mai 2003, les États-Unis et d'autres pays ont imposé des conditions à l'importation de l'ensemble des denrées et des produits à base de bœuf, ce qui oblige les inspecteurs de l'ACIA à inspecter et à certifier celles-ci, afin de vérifier si elles sont conformes aux exigences des pays importateurs. On estime que l'ACIA sera obligée d'établir jusqu'à 25 000 certificats d'exportation par an pour des denrées qui n'en avaient pas besoin jusqu'ici et de procéder à des inspections d'établissement pour se conformer aux nouvelles exigences des partenaires commerciaux;
- (3) Amélioration des tests de surveillance de l'ESB Porter le nombre d'échantillons à 8 000 ou plus en 2004 et à 30 000 les années suivantes;
- (4) Amélioration du suivi et du retraçage L'ACIA procédera à un nombre croissant de vérifications et de suivis des règles de marquage dans les enceintes de mise aux enchères de bétail, les abattoirs, les usines d'équarrissage et les parcs d'engraissement ainsi que chez les ramasseurs de cadavres d'animaux, afin de contribuer à améliorer les règles d'identification et de retraçage épidémiologique des bovins et à accroître le suivi des bovins importés et exportés;
- (5) Le gouvernement du Canada a l'intention d'exiger l'enlèvement du matériel à risque spécifié d'origine bovine de la filière alimentaire animale et il s'entretient actuellement avec l'industrie, les provinces et ses principaux partenaires commerciaux au sujet de la portée, des calendriers et des modalités de mise en œuvre de cette mesure;
- (6) Dans le discours du Trône, il a été prévu d'affecter 5 millions de dollars à la construction d'un réseau de centres d'excellence (RCE) pour faire des travaux de recherche sur l'ESB et les encéphalopathies spongiformes transmissibles. L'ACIA a contribué à définir le champ d'activité du nouveau RCE, mis sur pied sous le leadership d'Industrie Canada. Des scientifiques de l'Agence comptent participer aux centres d'expertise nationaux sur l'ESB annoncés dans le discours du Trône.

Pour tout complément d'information sur l'encéphalopathie spongiforme bovine, veuillez visiter le site Web de l'ACIA à l'adresse **www.inspection.gc.ca** 



## 4.2 Établir un régime de réglementation équitable et efficace

Pour le bien-être de l'économie canadienne, il est crucial d'avoir un régime de réglementation équitable et efficace sur la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux. Un tel régime contribue à créer un marché compétitif donnant aux consommateurs accès à une vaste sélection de produits de grande qualité à un prix abordable. Il facilite aussi l'accès des produits canadiens aux marchés étrangers, stimulant ainsi la croissance du commerce international. En sa qualité de principal organisme de réglementation fédéral des aliments, des animaux, des végétaux et de tous les produits associés, l'ACIA a pour mission de s'assurer que ce régime est équitable et efficace.

#### Justification du plan – Facteurs clés

- Les connaissances scientifiques et les découvertes en matière de salubrité des aliments, de santé des animaux et de protection des végétaux continuent à se multiplier rapidement. Il est devenu d'une importance capitale de partager les connaissances et le savoir-faire au niveau mondial. Il faut mettre les outils et technologies continuellement à jour, afin de pouvoir s'en servir scientifiquement dans des domaines tels que les essais, la surveillance, les inspections, la réglementation, l'élaboration de technologies et la recherche.
- Le gouvernement du Canada s'est engagé à innover et à exceller sur le plan scientifique. L'ACIA fait partie des vingt et un ministères et organismes de la communauté scientifique et technologique fédérale qui contribuent à l'élaboration d'une vision et d'un plan de mise en œuvre de la science et de l'innovation communs au gouvernement fédéral. Les initiatives scientifiques fédérales sont axées sur les compétences, l'apprentissage, la recherche, le recrutement et la formation de scientifiques.

- L'élaboration de règles et de normes internationales fondées sur des principes scientifiques dans les domaines de la salubrité des aliments, de la santé des animaux et de la protection des végétaux profite aux Canadiens, qui sont ainsi assurés d'avoir des aliments sains, des animaux et des plantes en bonne santé et un environnement protégé. Le Canada est d'avis que des règles et des normes prévisibles, transparentes et non discriminatoires sont la clé du succès si l'on veut améliorer la salubrité des aliments et la santé des animaux et des plantes sur la planète, tout en protégeant et en renforçant les ressources naturelles. En favorisant la prise de décisions et l'élaboration de politiques fondées sur des principes scientifiques à l'échelle internationale, on aide le Canada à conserver la bonne réputation qu'il a acquise en tant que fournisseur de produits sains et de bonne qualité dans le monde entier.
- Le gouvernement du Canada a mis les ministères et organismes de réglementation en demeure de trouver des moyens d'utiliser leurs structures réglementaires en vue de contribuer à améliorer la santé, la durabilité, l'innovation et la croissance économique, tout en réduisant le fardeau de la réglementation pour les entreprises. C'est ce que l'on appelle la Stratégie de la réglementation intelligente. Comme elle est l'un des principaux organismes de réglementation du Canada, l'ACIA a un rôle important à jouer sur le plan des améliorations à apporter aux cadres réglementaires actuels. La rationalisation des opérations, l'harmonisation des règlements et la mise en place d'un « guichet unique » pour les services sont des éventualités relevant de cette stratégie.
- Les coûts financiers et en temps qu'entraînent pour l'ACIA le règlement des conflits entre elle et les parties réglementées ou celles à l'égard desquelles elle a des obligations contractuelles continuent d'augmenter. Le Secrétariat du Conseil du Trésor et le vérificateur général l'ont encouragée à intégrer un système de règlement des conflits dans ses obligations actuelles et futures. Rien que l'année dernière, elle a pu économiser 1,93 million de dollars grâce aux efforts déployés dans ce domaine.

- Les Canadiens comptent sur l'exactitude et la véracité des informations sur les produits. Le fait de déformer la réalité quant à la composition, à la quantité ou à la valeur nutritive induit les Canadiens en erreur sur la qualité et la salubrité des aliments qu'ils achètent et pourrait se traduire par une concurrence déloyale pour l'industrie. De plus, ce qui continue d'inquiéter particulièrement beaucoup de Canadiens, ce sont les étiquettes qui ne mentionnent pas les ingrédients alimentaires allergènes courants, tels que les noix. L'an passé, l'ACIA a lancé plus de soixante alertes à l'allergie.
- La valeur approximative des produits alimentaires, végétaux et animaux exportés sous la réglementation de l'ACIA s'est élevée à 36,2 milliards de dollars en 2003. Rien qu'en 2002-2003, le Canada a exporté approximativement 1,8 million de tonnes de produits à base de viande dans 116 pays. La délivrance de certificats d'exportation reste une partie importante et contraignante du mandat de l'ACIA.

Importants changements par rapport aux plans précédents: Jusqu'ici, on n'a jamais parlé expressément d'un résultat clé intitulé « Régime de réglementation équitable et efficace » dans les *Rapports sur les plans et les priorités*. La plupart des volets de ce plan figuraient, toutefois, dans les plans précédents, car il a toujours été entendu qu'un régime de réglementation équitable et efficace était le fondement même des activités de l'Agence. Cet objectif stratégique a été explicitement inclus dans le *Plan d'entreprise 2003-2008* présenté au Parlement à l'automne 2003.

Principaux partenaires: Agriculture et Agroalimentaire Canada, Santé Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les gouvernements étrangers, les instituts de recherche du monde entier, ainsi que les groupements industriels, les groupes de consommateurs et d'autres intervenants qui ont à cœur le maintien d'un cadre réglementaire efficace pour les Canadiens.

#### Affectation des ressources

#### Résultat stratégique : Établir un régime de réglementation équitable et efficace pour les aliments, les animaux et les végétaux

	Prévisions des dépenses 2003- 2004	Dépenses prévues 2004- 2005	Dépenses prévues 2005- 2006	Dépenses prévues 2006- 2007
Dépenses prévues nettes (en millions \$)	Chiffres non disponibles	137,4	137,7	137,8
Équivalents temps plein	Chiffres non disponibles	1 514	1 515	1 515

(Note: Les ressources 2003-2004 de l'ACIA ont été fondées sur les secteurs d'activités. L'ACIA doit encore établir un tableau de concordance entre les secteurs d'activités et les résultats stratégiques pour 2003-2004.)





#### Plans et priorités

#### RÉSULTAT STRATÉGIQUE

4.2. Établir un régime de réglementation équitable et efficace pour les aliments, les animaux et les végétaux

PRIORITÉ	4.2a. Promouvoir une réglementation fondée sur des principes scientifiques					
RÉSULTATS PRÉVUS	<ul> <li>L'Agence contribue à l'établissement de règles et de normes internationales au moyen de négociations au niveau scientifique et technique</li> <li>L'Agence applique des principes scientifiques éprouvés et actuels lors de l'élaboration des normes et de méthodes et procédures opérationnelles</li> </ul>					
STRATÉGIES	Initiatives continues	Initiatives spéciales				
PREVUES	<ul> <li>Émettre des politiques et des avis scientifiques pour la fixation de normes</li> <li>Mener une stratégie de partenariats de recherche</li> <li>Contribuer par des moyens scientifiques à l'élaboration d'accords internationaux et promouvoir les décisions, les politiques et les normes fondées sur des principes scientifiques dans les instances internationales</li> </ul>	<ul> <li>Mettre à jour des outils et des technologies pour les activités scientifiques</li> <li>Se doter d'une base scientifique par le recrutement et la formation</li> <li>Contribuer à l'initiative d'innovation et d'excellence scientifiques du gouvernement (horizontales – tous les ministères fédéraux à vocation scientifique)</li> </ul>				
STRATÉGIE DE SURVEILLANCE	<ul> <li>Nombre/type de projets de recherche achevés, et mesures prises</li> <li>Nombre d'accords internationaux établis, et résultats obtenus</li> <li>Degré d'influence sur les décisions prises dans les instances internationales</li> </ul>	<ul> <li>Nombre/type d'outils et de technologies mis à jour</li> <li>Programmes de recrutement de scientifiques et cours de formation établis, et résultats obtenus</li> <li>Degré de contribution à l'initiative d'excellence et d'innovation scientifiques du gouvernement</li> </ul>				



PRIORITÉ	4.2b. Maintenir un cadre de réglementation efficace				
RÉSULTATS PRÉVUS	Elle veille au maintien d'un cadre de réglementation national transparent, fondé sur des principes scientifiques et des règles				
STRATÉGIES PRÉVUES	Initiatives continues	Initiatives spéciales			
PREVOES	<ul> <li>Élaborer/mettre à jour la législation et la réglementation</li> <li>Négocier des ententes et des accords nationaux</li> <li>Collaborer avec des intervenants pertinents, y compris des organismes provinciaux, des groupements industriels, des groupes de consommateurs et des universités</li> </ul>	Contribuer à la Stratégie de la réglementation intelligente du gouvernement			
STRATÉGIE DE SURVEILLANCE	Nombre/type de textes législatifs élaborés ou mis à jour Nombre de protocoles d'entente et d'accords établis, par rapport au nombre jugé nécessaire Degré d'entente avec des intervenants et d'engagement de leur part à l'égard des règlements et des politiques				
PRIORITÉ	4.2c. Protéger les consommateurs et les	marchés contre les pratiques inéquitables			
RÉSULTATS PRÉVUS	Les pratiques commerciales trompeuses et inéquitai	bles ont été découragées			
STRATÉGIES PRÉVUES	Initiatives continues	Initiatives spéciales			
PREVOES	<ul> <li>Fixer et mettre en vigueur des normes sur l'étiquetage des aliments (p. ex. qualité, quantité et publicité)</li> <li>Vérifier la conformité avec la Loi sur les semences</li> <li>Interventions pour mise en conformité</li> <li>Délivrer des certificats d'obtention</li> <li>Administrer des services de délivrance de licences et d'arbitrage pour les fruits et légumes frais</li> <li>Cibler les produits et établissements à haut risque</li> <li>Conception/remaniement de programmes</li> </ul>	<ul> <li>Encourager l'adoption d'un système efficient et rentable de règlement des conflits</li> <li>Sensibiliser les consommateurs et l'industrie aux cas de déformation de la réalité</li> </ul>			
STRATÉGIE DE SURVEILLANCE	<ul> <li>Taux de conformité – étiquettes; semences;</li> <li>Nombre et type d'interventions pour mise en conformité et application</li> <li>Nombre de certificats d'obtention délivrés par rapport au nombre de demandes reçues</li> <li>Nombre et type de produits et d'établissements à haut risque ciblés, et résultats obtenus</li> <li>Nombre et type de programmes conçus/remaniés</li> </ul>	<ul> <li>Nombre de plaintes et d'économies, et temps passé à répondre aux plaintes</li> <li>Degré de sensibilisation des consommateurs et de l'industrie aux problèmes de déformation de la réalité</li> </ul>			

PRIORITÉ	4.2d. Certifier les marchandises exportées						
RÉSULTATS PRÉVUS	Les conditions d'importation des autres gouvernements ont été satisfaites						
STRATÉGIES PRÉVUES	Initiatives continues	Initiatives spéciales					
PREVUES	<ul> <li>Délivrer des certificats d'exportation pour des aliments</li> <li>Délivrer des certificats d'exportation pour des animaux et des produits animaux</li> <li>Délivrer des certificats d'exportation pour des végétaux et des produits végétaux</li> </ul>	<ul> <li>Mettre en œuvre le système informatisé de délivrance de certificats d'exportation</li> <li>Élaborer un système de repérage des marchandises rejetées par le pays importateur</li> </ul>					
STRATÉGIE DE SURVEILLANC	<ul> <li>Nombre de certificats d'exportation délivrés</li> <li>Pourcentage de rejets et d'incidents à l'exportation</li> </ul>	<ul> <li>Degré de mise en œuvre du système de délivrance de certificats d'exportation</li> <li>Stade de mise en œuvre du système de repérage des importations rejetées</li> </ul>					



## 4.3 Assurer la durabilité des ressources végétales et animales

Le bien-être social et économique du Canada est étroitement lié à la santé de notre environnement naturel. L'ACIA contribue à respecter cette priorité du gouvernement en favorisant la durabilité des ressources végétales et animales, c'est-à-dire en protégeant le bétail, les récoltes et les forêts du Canada contre les ravageurs et les maladies réglementés et en luttant contre la pénétration dans les systèmes de production des animaux et des végétaux de substances toxiques pouvant avoir un effet sur la santé humaine ou l'environnement.

#### Justification du plan – Facteurs clés

 Quand des ravageurs, tels que le virus de la galle verruqueuse, le longicorne brun de l'épinette ou l'agrile du frêne, endommagent les ressources végétales, les coûts financiers et environnementaux peuvent être significatifs. Les phytoravageurs et autres menaces pour les végétaux viennent soit du Canada, soit de l'étranger par l'intermédiaire des plantes, des produits végétaux, des caisses en bois ou de la terre importés.

- Les maladies qui menacent nos propres troupeaux peuvent provenir d'animaux sauvages et d'animaux, de produits et de sous-produits animaux importés, ainsi que de la terre. Il est crucial, à la fois pour les ressources et l'économie, d'empêcher l'entrée et de maîtriser la propagation de maladies animales. Les efforts déployés par l'ACIA, en partenariat avec le Programme canadien d'identification du bétail, ont grandement amélioré les possibilités de suivi des maladies du bétail et de retraçage des bovins et de leurs produits de la ferme à l'assiette. L'établissement de systèmes d'identification du bétail de toutes les espèces et l'amélioration du programme existant doivent être des priorités.
- Des percées technologiques ont permis la création de nombreux produits qui sont nouveaux pour l'environnement canadien, y compris des végétaux à caractères nouveaux (produits selon des méthodes de sélection traditionnelles ou issus de la biotechnologie), des suppléments nouveaux (des engrais), des aliments nouveaux pour le bétail et de nouveaux produits biologiques vétérinaires. Comme ils pourraient tous avoir un impact sur l'environnement et l'agriculture, leur mise en circulation ne doit être autorisée qu'après vérification de leur innocuité. De plus, les progrès réalisés en transgenèse ont abouti à la création d'animaux dotés de caractères nouveaux. Il faut renforcer la capacité de réglementation de ces animaux, afin d'éviter les risques sur le plan de la santé animale, de la salubrité des aliments et de l'environnement. L'établissement du cadre de réglementation des animaux à caractères nouveaux incombe à l'ACIA, à Environnement Canada et à Santé Canada.

#### Importants changements par rapport aux plans

précédents: L'Agence s'était précédemment engagée à renforcer les contrôles frontaliers, afin de faire face aux problèmes posés par l'introduction de parasites d'animaux, de phytoravageurs et de maladies animales et végétales. La création de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a entraîné un transfert de responsabilités à cet égard. L'Agence travaillera en partenariat avec l'ASFC pour régler tous les problèmes frontaliers.

Principaux partenaires: Agriculture et Agroalimentaire Canada, Santé Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, Environnement Canada, y compris Forêts Canada, Ressources naturelles Canada, Pêches et Océans Canada, l'Agence canadienne d'identification du bétail, les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que des groupements industriels, des groupes de consommateurs et d'autres intervenants qui ont à cœur la conservation de ressources végétales et animales durables pour les Canadiens.

#### Affectation des ressources

### Résultat stratégique : Assurer la durabilité des ressources végétales et animales

	Prévisions des dépenses 2003- 2004	Dépenses prévues 2004- 2005	Dépenses prévues 2005- 2006	Dépenses prévues 2006- 2007
Dépenses prévues nettes (en millions \$)	Chiffres non disponibles	128,4	137,9	111,2
Équivalents temps plein	Chiffres non disponibles	1 286	1 395	1 457

(Note: Les ressources 2003-2004 de l'ACIA ont été fondées sur les secteurs d'activités. L'ACIA doit encore établir un tableau de concordance entre les secteurs d'activités et les résultats stratégiques pour 2003-2004.)





#### Plans et priorités

#### RÉSULTAT STRATÉGIQUE

#### 4.3 Des ressources végétales et animales durables

PRIORITÉ	4.3a. Protéger les récoltes et les forêts du Canada	
RÉSULTATS PRÉVUS	<ul> <li>L'entrée et la propagation des maladies et parasites réglementés des végétaux sont sous contrôle</li> <li>L'industrie se conforme aux lois et à la réglementation fédérales</li> </ul>	
STRATÉGIES PRÉVUES	Initiatives continues	Initiatives spéciales
FREVOLS	<ul> <li>Inspections des végétaux, produits végétaux, végétaux importés à haut risque et engrais</li> <li>Interventions pour mise en conformité</li> <li>Contrôles des déplacements et mesures d'éradication</li> <li>Enquêtes</li> <li>Indemnisation des propriétaires d'arbres abattus</li> <li>Interventions d'urgence</li> <li>Éducation, sensibilisation et vulgarisation</li> <li>Conception/remaniement de programmes</li> </ul>	<ul> <li>Mise à jour des plans d'intervention en cas d'invasions massives de ravageurs ou d'autres situations d'urgence</li> <li>Affiner les analyses de risques et les systèmes d'alerte rapide en cas d'invasions de phytoravageurs</li> <li>Mettre en œuvre des stratégies d'atténuation des risques dans les pays d'origine</li> <li>Contribuer à l'élaboration d'un Plan stratégique sur les espèces envahissantes étrangères (horizontales – EC)</li> </ul>
STRATÉGIE DE SURVEILLANCE	<ul> <li>Taux de conformité des végétaux, des produits végétaux, des engrais et des installations</li> <li>Nombre/type de mesures coercitives prises en cas de non-conformité</li> <li>Nombre/type et résultat des activités de contrôle des déplacements et d'éradication</li> <li>Analyse des tendances des maladies.</li> <li>Montant des indemnités payées</li> <li>Nombre/type de situations d'urgence liées à la protection des végétaux, et interventions de l'ACIA</li> <li>Degré de sensibilisation de l'industrie et du public</li> <li>Nombre et type de programmes conçus et remanié</li> </ul>	<ul> <li>Nombre/type de mises à jour de plans d'intervention en cas d'invasions massives de ravageurs ou d'autres situations d'urgence</li> <li>Affinement des analyses de risques et des systèmes d'alerte rapide en cas d'invasions de phytoravageurs</li> <li>Nombre/type de stratégies de gestion des risques dans les pays d'origine mises en œuvre</li> <li>Niveau d'élaboration du Plan stratégique sur les espèces envahissantes étrangères et mesure dans laquelle les préoccupations et priorités de l'ACIA ont été prises en compte</li> </ul>





PRIORITÉ	4.3b. Protéger le bétail du Canada		
RÉSULTATS PRÉVUS	<ul> <li>L'entrée et la propagation dans le pays de maladies animales réglementées sont sous contrôle</li> <li>L'industrie se conforme aux lois et à la réglementation fédérales</li> </ul>		
STRATÉGIES	Initiatives continues	Initiatives spéciales	
	<ul> <li>Inspections des animaux, des produits animaux et des aliments du bétail</li> <li>Interventions pour mise en conformité</li> <li>Contrôles des déplacements et mesures d'éradication</li> <li>Enquêtes</li> <li>Indemnisation des propriétaires d'animaux abattus</li> <li>Interventions en cas d'urgence</li> <li>Éducation, sensibilisation et vulgarisation</li> <li>Conception/remaniement de programmes</li> </ul>	<ul> <li>Améliorer le suivi des maladies animales et le retraçage du bétail de toute espèce (avec l'ACIB)</li> <li>Contribuer à l'élaboration de la Stratégie nationale de la faune et du Programme national sur la santé des animaux aquatiques (horizontales – MPO, EC, y compris le SCF)</li> </ul>	
STRATÉGIE DE SURVEILLANCE	<ul> <li>Taux de conformité des animaux, des produits animaux, des aliments du bétail et des appareils de production</li> <li>Nombre/type de mesures coercitives prises dans les cas de non-conformité</li> <li>Nombre, type et résultat des activités de contrôle des déplacements et d'éradication</li> <li>Analyse des tendances des maladies</li> <li>Montant des indemnités payées</li> <li>Nombre/type d'urgences liées à la santé des animaux et d'interventions de l'ACIA</li> <li>Degré de sensibilisation du public</li> <li>Nombre et type de programmes conçus/remaniés</li> </ul>	<ul> <li>Nombre/type d'améliorations apportées au suivi des maladies et au retraçage du bétail par espèce</li> <li>Degré d'avancement de la Stratégie nationale de la faune et du Programme national sur la santé des animaux aquatiques, et mesure dans laquelle les préoccupations et priorités de l'ACIA ont été prises en compte</li> </ul>	
PRIORITÉ	4.3c. Évaluer les produits agricoles		
RÉSULTATS PRÉVUS	Les produits agricoles sont conformes aux lois et à la réglementation fédérales		
STRATÉGIES PRÉVUES	Initiatives continues	Initiatives spéciales	
	<ul> <li>Évaluer l'efficacité et la salubrité (pour l'environnement, les végétaux, les animaux et les humains) des produits agricoles, tels que les aliments du bétail et les engrais</li> <li>Réglementer les végétaux à caractères nouveaux ainsi que les suppléments, les aliments et les produits biologiques vétérinaires nouveaux</li> </ul>	<ul> <li>Mettre en œuvre des politiques de réglementation sur les produits issus de la biotechnologie de deuxième génération (agriculture moléculaire)</li> <li>Continuer à renforcer la capacité de réglementation des animaux à caractères nouveaux (horizontales – SC, EC)</li> </ul>	
STRATÉGIE DE SURVEILLANCE	<ul> <li>Nombre et type de demandes reçues, et résultats</li> <li>Taux de conformité des essais en champ autorisés</li> <li>Nombre et type de mesures de mise en conformité et en application</li> </ul>	<ul> <li>Degré de mise en œuvre des politiques sur l'agriculture moléculaire</li> <li>État d'avancement du cadre de réglementation des animaux à caractères nouveaux</li> </ul>	



#### Pleins feux sur les problèmes

#### Mesures prises par l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour lutter contre le longicorne brun de l'épinette, l'agrile du frêne et le longicorne asiatique

Au cours des dernières années, l'ACIA a réagi à plusieurs grandes menaces d'invasions de ravageurs et d'épidémies de maladies réglementés. Le longicorne brun de l'épinette, l'agrile du frêne et le longicorne asiatique sont trois de ces ravageurs. Chacun continuera de faire l'objet de mesures actives de prévention ou d'éradication de la part de l'ACIA en 2004-2005.

Le longicorne brun de l'épinette est un ravageur envahissant les forêts, que l'on a découvert dans la région du Grand Halifax, où il avait provoqué la mort d'épinettes. Le programme d'éradication, entrepris en mai 2000, en est à présent à sa quatrième année. Au cours de cette période, on a constaté une diminution sensible du nombre d'arbres infestés et éliminés du parc de Point Pleasant et d'autres endroits infestés du Grand Halifax.

L'agrile du frêne est un insecte extrêmement destructeur qui ravage les forêts de frênes. Originaire d'Asie de l'Est, il a été découvert au Canada et aux États-Unis en 2002. On estime qu'il a infesté approximativement 200 000 frênes dans le comté de l'Essex en Ontario.

La présence du longicorne asiatique, autre phytoravageur nouvellement introduit, a été confirmée le 8 septembre 2003 dans la région de Toronto-Vaughan. Cet insecte présente une menace considérable pour les forêts canadiennes à feuilles caduques, en particulier les érablières à sucre.

La seule méthode éprouvée pour combattre le longicorne brun, l'agrile du frêne et le longicorne asiatique consiste à enlever et à détruire les arbres infestés ou soupçonnés d'avoir été infestés par ces ravageurs envahissants. Il n'existe aucune méthode chimique ou biologique totalement efficace pour lutter contre eux. Au 31 mars 2004, le nombre d'arbres enlevés s'élevait au total à 137 000.

En 2004-2005, l'ACIA et ses partenaires s'efforceront d'éradiquer le longicorne brun et le longicorne asiatique et d'enrayer la propagation de l'agrile du frêne. Durant l'été et l'automne de 2004, l'ACIA procèdera à des enquêtes de dépistage à vue dans les zones atteintes ainsi que d'autres sites à haut risque, afin de vérifier si ces ravageurs sont installés ailleurs dans le comté et de déterminer si les programmes de gestion ont été couronnés de succès.

Pour prévenir toute nouvelle propagation de ces trois ravageurs, on a émis des arrêtés ministériels créant des zones de quarantaine. Aux termes de ces arrêtés, les transports hors de ces zones de tout bois de chauffage et autre en provenance des arbres hôtes ont été frappés de restrictions. En 2004-2005, l'ACIA poursuivra sa campagne d'éducation et de sensibilisation publiques dans ces zones et laissera celles-ci sous quarantaine. Elle veillera aussi à l'application de restrictions dans le transport de certains articles réglementés ayant un rapport avec ces zones. De plus, si elle détecte un arbre infesté en dehors de la zone de quarantaine, elle le fera enlever par décret.

En vertu de la *Loi sur la protection des plantes* et de son Règlement, l'ACIA paie les frais d'enlèvement des arbres et d'élimination de ceux dont elle a ordonné la destruction.

Pour tout complément d'information sur ces ravageurs et d'autres encore, veuillez visiter le site Web de l'ACIA à l'adresse **www.inspection.gc.ca**.





# 4.4 Promouvoir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et des ressources agricoles du Canada

Le gouvernement du Canada s'est engagé à protéger les Canadiens contre toute menace délibérée pesant sur leur sécurité. Des menaces chimiques et biologiques pour les humains peuvent se produire suite à la contamination délibérée de l'environnement, de la nourriture ou de l'eau. Quant à nos ressources animales et végétales, elles peuvent être menacées par l'introduction délibérée de phytoravageurs dangereux ou de maladies animales étrangères.

L'essentiel de la contribution de l'ACIA à la sécurité publique consiste à se préparer à intervenir dans les situations d'urgence mettant en jeu la salubrité des aliments et en cas de menace sur la biosécurité agricole.

#### Justification du plan – Facteurs clés

- Dans le budget fédéral de 2001, le gouvernement a prévu 7,7 milliards de dollars d'argent frais, à dépenser au cours des cinq prochaines années pour améliorer la sécurité des Canadiens. L'ACIA s'est vue allouer 36 millions à titre permanent pour renforcer ses capacités de surveillance et de détection, ses moyens scientifiques, ses laboratoires ainsi que les contrôles frontaliers. Cette dernière responsabilité a, depuis lors, été transférée à l'Agence des services frontaliers du Canada nouvellement créée.
- Pour pouvoir mettre sur pied des interventions efficaces et intégrées dans des situations menaçant la sécurité agricole et la salubrité des aliments, il faut un cadre définissant les interactions entre les partenaires et le processus décisionnel à appliquer. Les interventions en cas d'urgence sont souvent compliquées du fait qu'elles tombent sous la responsabilité de nombreuses autorités, que

- ce soit des ministères fédéraux ou des autorités provinciales, territoriales, américaines et autres. Par conséquent, il est d'une importance cruciale que ce cadre soit testé en permanence dans des exercices simulant des cas d'urgence. Ces exercices donnent également l'occasion aux responsables et à leurs organisations d'apporter des secours d'urgence et de se perfectionner ainsi dans ce domaine.
- La capacité de collecte et d'analyse critique d'informations ayant trait aux menaces pouvant peser sur l'approvisionnement alimentaire et les ressources agricoles est indispensable à la sécurité à long terme du Canada. Il y a lieu de puiser les informations à diverses sources, de les rassembler, de les soumettre à des analyses critiques et de les utiliser de manière à aboutir à des produits de renseignement pouvant servir en fin de compte à lancer des avertissements et à éliminer ou à atténuer d'éventuelles menaces pour la sécurité. Consciente de cette importance, l'ACIA créera un nouveau département qui aura pour mandat de produire du renseignement et de lancer des avertissements sur les menaces possibles et les nouvelles tendances.
- La capacité d'intervention en cas d'urgence ainsi que les systèmes et stratégies d'intervention visant à assurer la sécurité de l'approvisionnement alimentaire du Canada ont toujours fait partie intégrante de l'exécution du mandat de l'ACIA. Celle-ci envisage de renforcer son état de préparation et ses stratégies d'intervention en améliorant et en complétant ses mécanismes et ses méthodes internes de réaction aux menaces de l'agro-terrorisme.
- Les laboratoires doivent avoir l'infrastructure, le savoir-faire et le potentiel nécessaire pour parer aux menaces pesant sur la salubrité des aliments et la biosécurité. Ils doivent, notamment, être capables de détecter d'éventuels agents à haut risque, tels que la bactérie du charbon, dans les aliments, ainsi que des phytoravageurs et des maladies animales étrangères. La biosécurité des laboratoires est également essentielle.

• L'Initiative de recherche et de technologie chimique, biologique, radiologique et nucléaire (IRTC) est une initiative nationale gérée par le ministère de la Défense nationale pour renforcer l'état de préparation en dotant le Canada de meilleurs moyens d'intervention dans le cas d'incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. Elle exige que l'on renforce les capacités au sein des laboratoires fédéraux et en collaboration avec des partenaires externes, afin de se préparer à intervenir dans l'éventualité d'une attaque terroriste. L'ACIA s'est servie des fonds de l'IRTC pour augmenter son potentiel sur plusieurs points clés, c'est-à-dire pour mettre en œuvre le Système canadien de gestion des situations d'urgence dans le domaine zoosanitaire et le Système canadien de gestion de crise, acquérir un système de modélisation des analyses de risques à la fine pointe de la technologie, qui aidera à faire des prévisions sur la propagation de maladies animales étrangères, établir des tests accélérés pour détecter les agents zoopathogènes étrangers à très haut risque et identifier rapidement la présence de substances bioterroristes tels que le charbon, mettre à l'essai des trousses d'analyse prêtes à l'emploi pour la fièvre aphteuse, la peste porcine et l'influenza aviaire et, enfin, acheter le matériel nécessaire pour améliorer les tests de recherche de toxines chez les mollusques et crustacés et identifier rapidement les résidus de pesticides, les phytoravageurs ou les agents pathogènes, tout en renforçant la capacité d'entreposage et de conservation des substances bioterroristes dans le cadre du réseau national de collections de cultures microbiologiques.

Importants changements par rapport aux plans précédents: Le Plan d'entreprise 2003-2008 de l'ACIA a mentionné parmi les priorités celle d'« Assurer la salubrité de l'approvisionnement alimentaire au Canada ». Le résultat stratégique a été remanié afin de mieux rendre compte du rôle joué par l'ACIA dans la sécurité publique. Ce rôle n'a pas été exposé explicitement dans les RPP précédents.

Principaux partenaires: Agriculture et Agroalimentaire Canada, Santé Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, Environnement Canada, y compris le Service canadien de la faune, Ressources naturelles Canada, Pêches et Océans Canada, Affaires étrangères Canada, Commerce international Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, le ministère de la Défense nationale, le Service canadien du renseignement de sécurité, Sécurité publique et Protection civile Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les municipalités, l'industrie, ainsi que les gouvernements étrangers et leurs organismes de réglementation.

#### Affectation des ressources

#### Objectif stratégique : Promouvoir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et des ressources agricoles du Canada

	Prévisions des dépenses 2003- 2004	Dépenses prévues 2004- 2005	Dépenses prévues 2005- 2006	Dépenses prévues 2006- 2007
Dépenses prévues nettes (en millions \$)	Chiffres non disponibles	31,5	31,2	31,2
Équivalents temps plein	Chiffres non disponibles	240	238	238

(Note : Les ressources 2003-2004 de l'ACIA ont été fondées sur les secteurs d'activités. L'ACIA doit encore établir un tableau de concordance entre les secteurs d'activités et les résultats stratégiques pour 2003-2004.)



#### Plans et priorités

#### RÉSULTAT STRATÉGIQUE

4.4 Promouvoir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et des ressources agricoles du Canada face à des menaces délibérées

PRIORITÉ	<ul> <li>4.4a. Se préparer à affronter des situations d'urgence</li> <li>L'Agence est dans un état de préparation qui lui permet d'intervenir efficacement et rapidement dans des situations d'urgence</li> </ul>	
RÉSULTATS PRÉVUS		
STRATÉGIES PRÉVUES	Initiatives continues	Initiatives spéciales
PREVUES	<ul> <li>Établir des liens intergouvernementaux efficaces pour des situations d'urgence</li> <li>Concevoir, coordonner et mener des exercices de simulation de situations d'urgence</li> <li>Procéder à des rétrospectives de simulations et partager les enseignements tirés des exercices et des événements réels</li> <li>Renforcer les centres des opérations d'urgence en les dotant de nouvelles technologies, le cas échéant, et en suivant les progrès technologiques</li> </ul>	<ul> <li>Participer à des exercices avec des partenaires, afin de tester la capacité d'intervention, y compris des exercices d'altération d'aliments</li> <li>Élaborer et tenir à jour des plans et procédures d'urgence</li> <li>Établir un cadre d'interaction et de décision des partenaires en interventions d'urgence</li> <li>Renforcer la capacité de lancer des avertissements et de produire du renseignement se rapportant à des informations de source interne, externe et ouverte</li> </ul>
STRATÉGIE DE SURVEILLANCE	<ul> <li>Nombre, type et efficacité des liens intergouvernementaux établis pour des situations d'urgence</li> <li>Nombre de simulations de situations d'urgence, résultats et suivi</li> <li>Type et impact des renforcements apportés aux centres des opérations d'urgence</li> </ul>	<ul> <li>Résultats des simulations</li> <li>Nombre de plans et de procédures d'urgence établis ou mis à jour</li> <li>Stade d'achèvement du cadre d'interaction des partenaires en interventions d'urgence</li> <li>Progrès réalisés dans la collecte d'informations et la capacité de production de renseignements</li> </ul>

PRIORITÉ	<ul> <li>4.4b. Améliorer les capacités d'intervention en cas d'urgence</li> <li>L'Agence a amélioré sa capacité d'intervention dans des situations d'urgence</li> </ul>	
RÉSULTATS PRÉVUS		
STRATÉGIES PRÉVUES	Initiatives continues	Initiatives spéciales
	<ul> <li>Surveillance</li> <li>Interventions d'urgence</li> <li>Établir des mécanismes/procédés internes efficaces pour faire face aux menaces agro-terroristes</li> </ul>	<ul> <li>Améliorer la capacité des laboratoires de faire face à des menaces délibérées sur l'approvisionnement alimentaire et les ressources animales et végétales</li> <li>Améliorer la biosécurité des laboratoires</li> <li>Mettre en œuvre des projets IRTC de l'ACIA</li> <li>Élaborer et tester un plan de poursuite des opérations</li> </ul>
STRATÉGIE DE SURVEILLANC	1	<ul> <li>Type d'améliorations apportées à la capacité et à la biosécurité des laboratoires</li> <li>Stade de mise en œuvre du plan de poursuite des opérations</li> </ul>

### Pleins feux sur une initiative spéciale

# Initiative de recherche et de technologie chimique (IRTC), biologique, radiologique et nucléaire (CBRN)

L'IRTC est une initiative nationale gérée par le ministère de la Défense nationale pour renforcer l'état de préparation en dotant le Canada de meilleurs moyens d'intervention dans le cas d'incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. Elle exige que l'on renforce les capacités des laboratoires fédéraux et de concert avec des partenaires externes, afin de se préparer à intervenir dans l'éventualité d'une attaque terroriste.

Le concept de l'IRTC prévoit, entre autres éléments clés, la création de groupes de laboratoires au sein de l'administration fédérale et de ses homologues, avec mission de contribuer à l'état de préparation national en prévision d'une possible attaque terroriste. L'ACIA a joué un grand rôle dans la constitution des groupes de laboratoires chimiques et biologiques. Dans chacun de ces groupes, on a élaboré et testé des plans d'intervention d'urgence, analysé les manques et les points vulnérables critiques, et déterminé les priorités clés.

Pour 2004-2005, l'ACIA a réussi à obtenir de nouveaux fonds destinés aux priorités suivantes :

- capacité d'appoint pour l'élaboration, la validation, la production et la distribution d'épreuves servant à identifier des agents bioterroristes, projet partagé avec Santé Canada et le ministère de la Défense;
- identification rapide des agents bioterroristes dans les aliments (charbon) à l'aide du Système de dépistage rapide en temps réel RAMP;
- ajout à la capacité de stockage et de préservation d'agents bioterroristes dans le cadre du réseau national de collections de cultures microbiologiques.

L'ACIA continuera également à coprésider le groupe biologique des laboratoires fédéraux, de concert avec Santé Canada. Entre autres activités essentielles, elle procédera à des exercices d'intervention d'urgence en tenant compte des enseignements clés tirés du SRAS, de l'ESB et de l'influenza aviaire. Elle entretiendra une importante collaboration avec les États-Unis pour mettre au point des méthodes de détection communes, en commençant par un agent zoopathogène revêtant une grande priorité pour les deux pays. Cette capacité partagée permettra à chacun de mieux comprendre les systèmes de l'autre et à leur faire confiance, au cas où il y aurait une attaque terroriste.

Pour tout complément d'information sur l'initiative de recherche et de technologie chimique, biologique, radiologique et nucléaire du gouvernement du Canada, veuillez visiter le site **http://www.crti.drdc-rddc.gc.ca**.

# 4.5 Assurer une gestion sûre de l'Agence

Le gouvernement du Canada a accordé une priorité élevée à la gouvernance et à la gestion des institutions fédérales. Les priorités ministérielles de la fonction publique du Canada sont établies tous les ans par le greffier du Conseil privé<sup>4</sup>. Parmi les priorités de 2004-2005, il y a la modernisation de la fonction de contrôleur, la gestion des ressources humaines, l'apprentissage, les langues officielles et la diversité.

En juin 2003, le Secrétariat du Conseil du Trésor a adopté le Cadre de responsabilisation de gestion (CRG), qui comprend plusieurs cadres plus anciens, y compris tous les éléments de la Fonction moderne de contrôleur. Sa mise en œuvre est une priorité pour le gouvernement du Canada.

L'ACIA s'est engagée à améliorer l'efficacité et l'efficience des inspections fédérales et des services connexes en matière de salubrité des aliments, de santé des animaux et de protection des végétaux. Elle tient, en particulier, à s'assurer que ces activités ont lieu selon des méthodes rentables, fondées sur le risque. Cela signifie donc qu'elle doit exécuter ses programmes efficacement, être une gestionnaire responsable et une bonne administratrice.

### Justification du plan – Facteurs clés

• L'un des éléments constituants de l'engagement pris par le gouvernement du Canada de moderniser les pratiques de gestion est d'unifier et de systématiser la gestion des risques dans les organisations fédérales. L'ACIA s'est engagée à mettre en œuvre à fond le Cadre de gestion intégrée du risque du gouvernement du Canada. Une organisation performante prend systématiquement en considération : le risque avec lequel elle doit travailler, sa tolérance au risque, et ce qu'elle est prête à donner comme supervision et latitude à ses gestionnaires. Un processus parfaitement intégré de gestion du risque améliorera

- les résultats parce qu'il permettra de prendre des décisions stratégiques et opérationnelles plus éclairées, qui aideront à atteindre les objectifs de l'organisation.
- Pour une gestion sûre de l'Agence, il est crucial d'établir des liens entre planification stratégique et responsabilité. L'ACIA est en train d'élaborer un cadre de gestion du rendement (CGR) orienté vers les résultats et conçu pour améliorer la collecte et la gestion des données et la communication des rapports sur le rendement. Le Cadre de responsabilisation de gestion exige que les ministères rendent compte du rendement de leurs programmes et fassent le lien entre les ressources dépensées et les résultats obtenus. De nouveaux outils d'affectation des ressources seront mis au point, qui permettront de vérifier si celles-ci sont utilisées en fonction des priorités établies.
- L'infrastructure GI/TI de l'ACIA doit évoluer continuellement pour rester à la hauteur de la demande. L'Agence reconnaît que la bonne gestion de cette infrastructure est inséparable de la planification générale et qu'elle peut ainsi s'assurer que les investissements qu'elle y fait s'alignent sur ses priorités.
- Le gouvernement du Canada s'est engagé à respecter les normes de comportement éthique les plus rigoureuses en servant le public canadien. Les valeurs et l'éthique sont un volet important du Cadre de responsabilisation de gestion. Peu de temps après l'établissement de ce cadre, l'ACIA a adopté « Nos valeurs et nos principes », série de principes destinés à aider tout son personnel à choisir le bon comportement. À une époque où l'éthique et la transparence de la conduite prennent de plus en plus d'importance, elle s'est lancée dans l'examen et la réévaluation de ces principes en vue d'élaborer une série révisée et intégrée de valeurs et de principes orientant à la fois le comportement de son personnel et ses relations avec les parties qu'elle réglemente et les intervenants de façon générale.



- Sur le marché du travail moderne, il y a une concurrence féroce pour attirer et conserver les bons éléments. Approximativement 70 p. 100 des effectifs de l'ACIA travaillent dans le domaine scientifique, professionnel et technique. Les changements démographiques et l'évolution vers une économie fondée sur le savoir posent de gros problèmes de recrutement et de maintien en poste du personnel. La solidité et la future viabilité d'une organisation à vocation scientifique dépendent de son aptitude à renforcer les compétences et connaissances de ses employés. Il faut absolument intégrer la planification des ressources humaines avec celle des activités, afin de s'assurer que l'on dispose des bons employés au bon moment pour la prestation de services clés.
- L'ACIA compte énormément sur les partenariats pour accomplir son mandat et exécuter ses programmes. Bien qu'elle ait établit des partenariats efficaces avec d'autres ministères/organismes et paliers de gouvernement, ainsi qu'avec l'industrie, les universités et les gouvernements étrangers, elle reconnaît combien il est important d'améliorer la gestion de ces partenariats et des intervenants. Elle y parviendra en examinant ses besoins de consultation internes et externes et ses actuels mécanismes de consultation, en repérant les redondances et en mettant au point des mécanismes facilitant le transfert de connaissances et d'informations.
- En septembre 2003, l'ACIA a achevé d'évaluer la cohérence de ses prestations de services dans tout le pays. Elle a été, ainsi, amenée à découvrir plusieurs possibilités d'amélioration et à adopter une approche pluriannuelle globale dans ce domaine. Son plan consiste à moderniser la législation, la réglementation et les politiques (au besoin), à mettre à jour les manuels de procédures, à clarifier les rôles et les responsabilités de son personnel et des parties externes, à mettre à jour et à accroître la formation, et à rationaliser et à mieux coordonner les mécanismes d'examen, de vérification et d'évaluation internes et externes.

- Une meilleure gestion des affaires, une saine planification financière et des contrôles prudents sont des ingrédients indispensables à la fonction moderne de contrôleur. Face à la diminution des ressources et à une demande croissante de participation du public et de responsabilisation, les gestionnaires modernes doivent continuellement inventer de nouvelles façons de fournir des résultats aux Canadiens. Parmi les priorités, il y a l'amélioration du processus décisionnel général au moyen d'outils d'établissement de rapport facilement accessibles ainsi que l'affectation des ressources en fonction de l'évolution ou de la réorientation des priorités.
- Il est d'une importance cruciale de tenir les laboratoires et l'équipement scientifique à jour et dans un état de préparation permanent si l'on veut être capable de réagir en cas de menaces sur la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et de respecter les exigences des normes intérieures et internationales. Pour pouvoir gérer soigneusement les biens corporels et mobiliers, il faut établir de bons systèmes de gouvernance pour les investissements de capitaux, ainsi que des stratégies de gestion des biens et des pratiques de gestion du cycle de vie du matériel qui assureront le renouvellement des technologies de l'information et du parc de véhicules essentiels.

Importants changements par rapport aux plans précédents : Aucun

Principaux partenaires: Aucun.

**Note :** Les ressources à attribuer à l'objectif stratégique « Une gestion sûre de l'Agence » ont été affectées au pro rata aux quatre résultats stratégiques de l'Agence.

# Plans et priorités

### RÉSULTAT STRATÉGIQUE

### 4.5 Assurer une gestion sûre de l'Agence

PRIORITÉ	4.5a. Gestion du risque, planification	et responsabilisation			
RÉSULTATS PRÉVUS	<ul> <li>Stratégie intégrée de gestion du risque</li> <li>Accroissement de l'information sur la gestion du rendement</li> <li>Capacité GI/TI renforcée pour satisfaire les priorités</li> </ul>				
STRATÉGIES	Initiatives continues	Initiatives spéciales			
STRATÉGIES PRÉVUES	<ul> <li>Procéder à une planification stratégique et opérationnelle fondée sur le risque</li> <li>Surveiller le rendement</li> <li>Procéder à des vérifications et à des évaluations fondées sur le risque</li> <li>Encourager la mise en place d'un système d'exploitation de données commerciales</li> </ul>	<ul> <li>Poursuivre la mise en œuvre du Cadre de gestion intégrée du risque (GIR)</li> <li>Mettre en œuvre le Cadre de gestion du rendement (CGR)</li> <li>Élaborer des plans d'action pour renforcer les capacités d'information et de traitement de données pour mieux gérer les situations d'urgence</li> <li>Lancer, après examen, des essais pilotes sur de nouvelles technologies visant à améliorer les moyens d'inspection et les capacités scientifiques des laboratoires</li> <li>Améliorer les systèmes de données opérationnelle pour : <ul> <li>la gestion des situations d'urgence</li> <li>les systèmes d'informations sur la gestion et le rendement</li> <li>la délivrance de certificats électroniques</li> </ul> </li> <li>Moderniser les ordinateurs de bureau et les serveurs</li> <li>Instaurer des processus et des outils pour gérer les documents électroniques</li> <li>Revoir la structure opérationnelle</li> </ul>			
	<ul> <li>Plans menés à bien</li> <li>Vérifications/évaluations effectuées</li> </ul>	<ul> <li>Progrès dans la mise en œuvre du cadre GIR</li> <li>Stade de mise en œuvre du CGR</li> <li>Achèvement du plan de renforcement des capacités d'information et de traitement de données pour les situations d'urgence</li> <li>Nombre/type de nouvelles technologies examinées et pilotées</li> <li>État d'achèvement des améliorations à apporter aux systèmes de données opérationnelles</li> <li>État d'achèvement du projet de modernisation des ordinateurs de bureau et des serveurs</li> </ul>			





#### **PRIORITÉ**

#### 4.5b. Gestion des ressources humaines

### **RÉSULTATS PRÉVUS**

- Un leadership efficace
- · Des effectifs productifs
- Un milieu de travail habilitant
- Une main-d'œuvre durable

#### **STRATEGIES PRÉVUES**

#### **Initiatives continues**

- Améliorer le milieu de travail
- Renforcer le leadership, la planification de la relève et les objectifs de rendement
- Améliorer les communications internes de l'Agence et les systèmes de récompense des employés
- Mettre en place des aides, des outils et des systèmes habilitants
- Mettre en œuvre une stratégie des ressources humaines pour 2003-2008

### Initiatives spéciales

- · Établir et faire appliquer des valeurs et des principes
- Mettre en œuvre une norme de classification unique pour les scientifiques, les professionnels et les vétérinaires (SP et V)
- Mettre en œuvre un plan d'équité en matière d'emploi pluriannuel
- Établir un plan en matière de langues officielles pour combler les lacunes constatées
- Élaborer et mettre en œuvre des plans de relève détaillés
- Mettre sur pied une stratégie d'apprentissage électronique sur cinq ans
- Élaborer un programme préalable de formation en gestion et un programme de perfectionnement en médecine vétérinaire
- Procéder à un sondage auprès du personnel
- Lancer des projets de formation propres à sensibiliser aux pratiques de gestion moderne

# **SURVEILLANCE**

- **STRATÉGIE DE** Nombre/type de programmes de développement du leadership
  - Nombre de plans de relève
  - Nombre/type de cérémonies de récompense/reconnaissance
  - Niveau de mise en œuvre de la stratégie RH de 2003-2008
- État d'achèvement du code des valeurs et des principes
- Degré de mise en œuvre du code des valeurs et des principes
- État d'achèvement du plan de relève de l'Agence
- Stade d'achèvement des plans d'action visant à donner suite aux questions soulevées par le sondage auprès des employés
- Niveau de mise en œuvre de la norme de classification des scientifiques, des professionnels et des vétérinaires
- Niveau de mise en œuvre du plan pluriannuel sur l'équité en matière d'emploi
- Progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan sur les langues officielles
- Stade d'achèvement de la stratégie d'apprentissage électronique sur cinq ans
- Progrès réalisés dans l'exécution du programme préalable de formation et du programme de perfectionnement en médecine vétérinaire



PRIORITÉ	4.5c. Qualité des prestations de services				
RÉSULTATS PRÉVUS	s prestations de services s intervenants que des connaissances, des pratiques et des capacités				
STRATÉGIES PRÉVUES	Initiatives continues	Initiatives spéciales			
PREVOES	<ul> <li>Améliorer les prestations de services</li> <li>Améliorer les connaissances, les pratiques et les moyens d'assurance de la qualité</li> </ul>	<ul> <li>Évaluer les besoins de consultation et analyser les meilleures pratiques en vue d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de consultation</li> <li>Rendre l'exécution des programmes plus cohérente en détectant les problèmes qu'elle pose et en adoptant les meilleures pratiques.</li> <li>Mettre en œuvre une stratégie d'assurance de la qualité à l'échelle de l'Agence</li> </ul>			
STRATÉGIE DE SURVEILLANCE	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	<ul> <li>État d'achèvement/de mise en œuvre de la politique de consultation</li> <li>Progrès effectués dans la mise en œuvre des recommandations de l'examen de la cohérence</li> <li>Stade de mise en œuvre de la stratégie d'assurance de la qualité</li> </ul>			

PRIORITÉ	4.5d. Gérance				
RÉSULTATS PRÉVUS	<ul> <li>Renforcement de la responsabilisation financière</li> <li>Intégration des systèmes de planification des imr</li> </ul>	e nobilisations et d'information sur les immobilisations			
STRATÉGIES PRÉVUES	Initiatives continues	Initiatives spéciales			
PREVOES	<ul> <li>Améliorer les pratiques de gestion financière</li> <li>Promouvoir l'utilisation des outils financiers des gestionnaires</li> <li>Fournir aux gestionnaires des outils et des techniques propres à rendre les informations sur la gestion plus cohérentes</li> </ul>	<ul> <li>Mettre en œuvre le Cadre de gestion des biens immobiliers (CGBI)</li> <li>Élaborer un système intégré de planification des immobilisations et d'information</li> <li>Donner une formation en gestion financière</li> <li>Achever l'interface du module SAP et former le personnel</li> <li>Achever le Plan d'investissement à long terme (PILT)</li> </ul>			
STRATÉGIE DE SURVEILLANC	3	<ul> <li>Stade de mise en œuvre du CGBI</li> <li>État d'achèvement du système intégré de planification et d'information concernant les immobilisations</li> <li>Nombre de séances de formation données en gestion financière</li> <li>Stade d'achèvement de l'interface du module SAP</li> <li>Stade d'achèvement du PILT</li> </ul>			

# Section V : Organisation

# Résultats stratégiques et secteurs d'activités

	SEC	CTEURS D'ACTI	VITÉS (en millions	\$)
Résultats stratégiques	Salubrité des aliments	Santé des animaux	Protection des végétaux	Total
La protection contre les risques évitables liés à la salubrité des aliments ou à la transmission des maladies animales aux humains	213,4	10,4	-	223,8
Un régime de réglementation équitable et efficace des aliments, des animaux et des végétaux	87,2	17,8	32,4	137,4
Des ressources végétales et animales durables	-	94,7	33,7	128,4
La sécurité de l'approvisionnement alimentaire et des ressources agricoles du Canada face à des menaces délibérées	18,0	8,7	4,8	31,5
Une gestion sûre de l'Agence	S.O. <sup>5</sup>	S.O.	S.O.	S.O.
Total	318,6	131,5	71,0	521,1

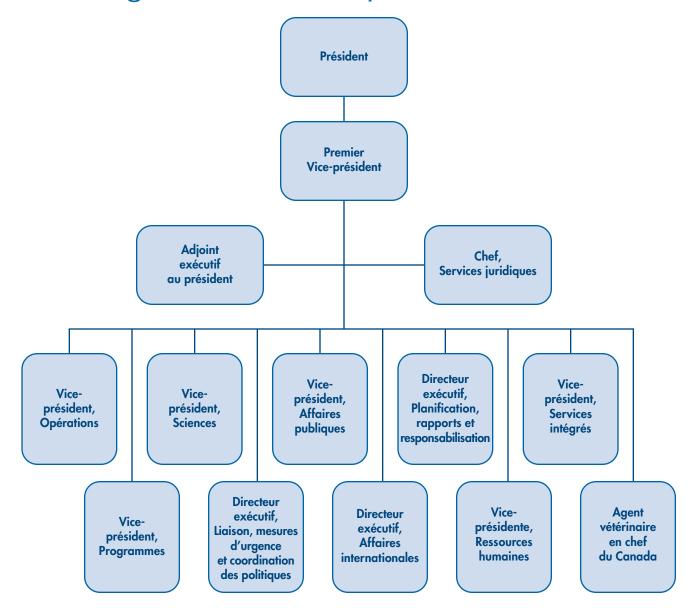
<sup>5</sup> Les ressources à attribuer à l'objectif stratégique « Une gestion sûre de l'Agence » ont été affectées au pro rata aux quatre résultats stratégiques de l'Agence.

38

### Responsabilisation

L'ACIA est dirigée par un président, qui relève du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Chacun des membres du Comité exécutif est responsable des trois secteurs d'activités de l'ACIA. L'organigramme ci-dessous décrit les rapports hiérarchiques existant au sein de l'Agence.

# Agence canadienne d'inspection des aliments



## Dépenses prévues de l'ACIA (en millions \$)

	Prévisions des dépenses 2003-04	Dépenses prévues 2004-05	Dépenses prévues 2005-06	Dépenses prévues 2006-07
Salubrité des aliments	312,8	353,7	353,8	353,9
Santé des animaux	89,4	100,9	101,4	101,6
Protection des végétaux	71,0	72,3	72,2	72,2
Budget principal des dépenses (brut)	473,2	526,9	527,4	527,7
Moins : les recettes disponibles	50,0	50,0	50,0	50,0
Total du budget principal des dépenses	423,2	476,9	477,4	477,7
Ajustements (dépenses prévues ne figurant pas dans le budget principal des dépenses) :				
Amélioration de la salubrité des aliments	41,0	_	_	_
Activités visant à atténuer l'impact de la crise de la vache folle (encéphalopathie spongiforme bovine (ESB))	11,6	21,8	20,3	20,2
Investissements supplémentaires dans l'entretien et la modernisation d'immobilisations telles que les laboratoires, les installations de confinement et les bureaux	10,6			
Sites contaminés sous réglementation fédérale		0,1	_	
Autres mesures de lutte contre l'ESB : Assurer l'avenir de l'industrie canadienne du bœuf		15,7	26,6	
Activités de soutien aux initiatives prises en matière de salubrité et de qualité des aliments en vertu du cadre de politique agricole	6,5	_	_	_
Accroissement des indemnités payées aux producteurs pour les pertes dues à des maladies animales et végétales	7,4	_	-	_
Programme d'éradication du virus de la sharka	_	6,1	6,0	6,0
Conventions collectives	1,9	_	-	_
Renforcer la confiance du public dans la réglementation des pesticides et améliorer l'accès aux produits anti-parasitaires	1,3	_	-	_
Fonds affectés à l'amélioration des services de sécurité exigés par les déplacements vers le nouveau terminal de l'aéroport international Pearson	1,0	_	_	_
Initiatives de sécurité publique et de lutte antiterroriste	0,5	0,5	0,5	0,5
Fonds pour les innovations nécessitées par la modernisation de la fonction de contrôleur	0,3	_	_	-
Fonds pour la Stratégie canadienne de la biotechnologie, notamment les projets liés au développement et à l'application de la biotechnologie	0,2	_	_	_
Mise en œuvre des politiques sur les vérifications et évaluations inter	nes 0,1	_	_	_
Ajustements aux postes législatifs <sup>1</sup>	(0,6)	_	_	_
Total des ajustements	81,8	44,2	53,4	26,7
Dépenses prévues nettes	505,0	521,1	530,8	504,4
Moins : les recettes non disponibles	0,4	0,5	0,5	0,5
Plus : les coûts des services reçus gratuitement	43,3	43,6	43,8	43,8
Coût net du Programme	547,9	564,2	574,1	547,7
Équivalents temps plein (ETP)	5 949	6 124	6 232	6 294

#### Nota:

- 1. Comprend les remboursements crédités aux recettes des années précédentes, les frais d'agences de recouvrement, les dépenses effectuées avec les produits de la vente des biens excédentaires de l'État et un ajustement des contributions aux régimes de prestations aux employés.
- L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a prévu des dépenses de près de 9,5 millions de dollars relativement aux activités qui ont été transférées de l'ACIA à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) en date du 12 décembre 2003. Ce montant est inclus dans les dépenses prévues de l'ACIA puisque les négociations sur le partage des ressources entre l'ACIA et l'ASFC ne sont pas encore terminées.

# **Section VI: Annexes**

### **Tableaux financiers**

Tableau 1 : Sommaire des immobilisations en capital par programme et secteur d'activités (en millions de dollars)

	Prévisions des dépenses 2003-04	Dépenses prévues 2004-05	Dépenses prévues 2005-06	Dépens prévu 2006-
Salubrité des aliments	11,6	7,9	7,9	
Santé des animaux	5,8	4,7	4,7	4
Protection des végétaux	2,6	1,9	1,9	
Total	20,0	14,5	14,5	14

41

Tableau 2 : Détails sur les grands projets d'immobilisation (en milliers de dollars)

Total des projets de plus de 5 millions \$	83 296,0	2 009,0	5 539,0	5 469,0	4 010,0	58 497,0
Total Protection des végétaux	7 354,0	379,0	1 043,0	952,0	20,0	4 292,0
Complexe de l'administration centrale, portefeuille de l'Agriculture – Ontario	2 776,0	379,0	993,0	917,0	0,0	0,0
Réaménagement de mi-durée du lab. d'Ottawa (Fallowfield) – Ontario	4 578,0	0,0	50,0	35,0	20,0	4 292,0
Protection des végétaux						
Total Santé des animaux	65 786,0	1 244,4	3 437,0	3 300,0	3 630,0	47 701,0
Renforcement des phases 2 et 3 du bâtiment structurel Lethbridge – Alberta	10 159,0	861,0	1 600,0	1 383,0	1 410,0	932,0
Agrandissement et réaménagement de mi-durée du laboratoire de Saskatoon – Saskatchewan	4 920,0	4,4	44,0	200,0	240,0	4 336,0
Complexe de l'administration centrale, portefeuille de l'Agriculture – Ontario	2 776,0	379,0	993,0	917,0	0,0	0,0
Lab. d'Ottawa, aile des animaux de niveau 3, Fallowfield – Ontario	6 733,0	0,0	350,0	485,0	1 800,0	3 800,0
Réaménagement de mi-durée du lab. d'Ottawa (Fallowfield) – Ontario	41 198,0	0,0	450,0	315,0	180,0	38 633,0
Santé des animaux						
Total Salubrité des aliments	10 156,0	385,6	1 059,0	1 217,0	360,0	6 504,0
Agrandissement et réaménagen de mi-durée du laboratoire de Saskatoon – Saskatchewan	7 380,0	6,6	66,0	300,0	360,0	6 504,0
Complexe de l'administration centrale, portefeuille de l'Agriculture – Ontario	2 776,0	379,0	993,0	917,0	0,0	0,0
Salubrité des aliments						
Projets de plus de 5 millions \$	Coût estimatif actuel total	Prévisions des dépenses jusqu'au 31 mars 2004	Dépenses prévues 2004-05	Dépenses prévues 2005-06	Dépenses prévues 2006-07	Dépense prévues pou les année suivante

Tableau 3 : Sommaire des paiements de transfert (en millions \$)

Total des contributions	9,5	1,7	1,7	1,7
Protection des végétaux (L) Paiements d'indemnisation conformes aux des règlements pris en vertu de la Loi sur la sa animaux et de la Loi sur la protection des plan autorisés au titre de la Loi sur l'Agence canada d'inspection des aliments	nté des ntes et	0,2	0,2	0,2
(L) Paiements d'indemnisation conformes aux des règlements pris en vertu de la Loi sur la sa des animaux et de la Loi sur la protection des et autorisés au titre de la Loi sur l'Agence cand d'inspection des aliments	nté plantes	1,3	1,3	1,3
Santé des animaux  Contributions aux provinces, conformément aux Règlement d'indemnisation relatif à la rage et Règlement d'indemnisation relatif à l'anthrax par le gouverneur en conseil, pour des montain dépassant pas les deux cinquièmes des sommes par les provinces aux propriétaires des animaismorts d'une infection rabique ou charbonneus	au oris nts ne s payées ux	0,1	0,1	0,1
Salubrité des aliments  Contributions aux initiatives prises pour améliorer, développer et promouvoir le système d'inspection fédéral	0,6	0,1	0,1	0,1
Contributions	Prévisions des dépenses 2003-04	Dépenses prévues 2004-05	Dépenses prévues 2005-06	Dépenses prévues 2006-07

Nota: Les dépenses prévues de 1,7 million de dollars représentent le niveau de référence de base de l'Agence. Tout dépassement de ce montant occasionné par l'apparition de maladies animales et végétales sera remboursé conformément aux dispositions législatives régissant ce programme.

Tableau 4 : Source des recettes disponibles et non disponibles (en millions \$)

Total des recettes disponibles et non disponibles	60,0	50,5	50,5	50,5
Total des recettes non disponibles	0,4	0,5	0,5	0,5
Produits de la vente des biens de l'État	0,0	0,0	0,0	0,0
Protection des végétaux Autres recettes non fiscales	0,0	0,0	0,0	0,0
Produits de la vente des biens de l'État	0,0	0,0	0,0	0,0
Santé des animaux Autres recettes non fiscales	0,0	0,0	0,0	0,0
Produits de la vente des biens de l'État	0,4	0,4	0,4	0,4
Salubrité des aliments Autres recettes non fiscales	0,0	0,1	0,1	0,1
Recettes non disponibles	,	•	,	·
Total des recettes disponibles	59,6	50,0	50,0	50,0
Protection des végétaux Recettes disponibles	9,8	7,5	7,5	7,5
Santé des animaux Recettes disponibles	8,8	7,0	7,0	7,0
Salubrité des aliments Recettes disponibles	41,0	35,5	35,5	35,5
Recettes disponibles				
	Prévisions des recettes 2003-04	Recettes prévues 2004-05	Recettes prévues 2005-06	Recettes prévues 2006-07

Nota: Le revenu prévu pour 2003-2004 dépasse de 9,6 millions de dollars le revenu annuel cible de 50 millions en raison de la perception d'un excédent de 4,0 millions et de la prise en compte d'un montant de 5,6 millions encaissé en 2002-2003, mais déclaré en 2003-2004 suite à un retard administratif au niveau du Receveur général du Canada.

 Tableau 5 : Coût net du programme pour l'année budgétaire (en millions \$)

	Agence canadienne d'inspection des aliments
Dépenses prévues nettes (total du budget principal des dépenses plus les rajustements selon le tableau des dépenses prévues)	521,1
Plus : les services reçus gratuitement	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	16,8
Contributions représentant la part des employeurs dans les primes d'assurance des employés, et dépenses payées par le SCT	26,0
Protection des accidentés du travail assurée par Ressources humaines et Développement des compétences Canada*	0,0
Traitements et coûts de services juridiques connexes fournis par Justice Canada	0,8
	43,6
Moins : les recettes non disponibles	0,5
Coût net du Programme pour 2004-2005	564,2

<sup>\*</sup> Le montant est inférieur à 100 000 \$ et ne paraît donc pas dans ce tableau.

### **Initiatives horizontales**

Conformément aux directives du Secrétariat du Conseil du Trésor, une initiative horizontale, pour les besoins du présent tableau, est une initiative dans laquelle les partenaires, qui proviennent de deux organismes ou plus, ont reçu des fonds et ont convenu en vertu d'un accord officiel de financement (par exemple un mémoire au Cabinet, une présentation au Conseil du Trésor, une entente fédérale-provinciale) de travailler ensemble à la réalisation d'objectifs communs. Le tableau suivant expose les initiatives horizontales de l'ACIA pour 2004-2005.

Initiative	Profil	Partenaires
Initiative de sécurité publique et d'antiterrorisme (SPAT)	<ul> <li>Dans le budget de 2001, le gouvernement a alloué 7,7 milliards de dollars d'argent frais à dépenser sur les cinq prochaines années pour l'Initiative SPAT en vue d'augmenter la sécurité des Canadiens. L'Agence y contribue comme suit :</li> <li>Elle procède à toutes les inspections d'aliments et prend toutes les mesures concernant la santé des animaux et la protection des végétaux au niveau fédéral;</li> <li>Elle intervient en cas d'incidents biologiques dus à l'apparition de ravageurs et de maladies des plantes et des animaux.</li> <li>On trouvera un complément d'information sur cette initiative</li> </ul>	<ul> <li>Provinces/territoires</li> <li>Agence des services frontaliers du Canada</li> </ul>
	à la section 4.4.	
Initiative de recherche et de technologie (IRTC)  Chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN)	Les événements du 11 septembre 2001 ont mis la lutte antiterroriste et la sécurité nationale au premier plan des préoccupations nationales. L'IRTC représente la réponse de la communauté scientifique fédérale à ces problèmes et l'engagement qu'elle a pris d'y trouver des solutions scientifiques. Grâce à la création, dans toute l'administration fédérale, de réseaux de laboratoires collaborant avec l'industrie, les universités et le personnel de première intervention, l'ACIA va fournir les nouvelles connaissances, technologies et données de recherche nécessaires pour réagir en cas d'attaque CBRN (chimique, biologique, radiologique et nucléaire) et nous tenir prêts.  En 2004-2005, l'ACIA centrera ses efforts sur des domaines tels que les tests rapides d'identification de substances potentiellement terroristes, ainsi que la capacité d'entreposage et de conservation de substances bioterroristes dans le cadre du réseau national de collections de cultures microbiologiques.  L'ACIA continuera aussi à coprésider, avec Santé Canada, le groupe biologique de laboratoires fédéraux.  On trouvera un complément d'information sur cette	<ul> <li>Agriculture and Agroalimentaire Canada</li> <li>Agence des services frontaliers du Canada</li> <li>Agence canadienne d'inspection des aliments</li> <li>Service canadien du renseignement de sécurité</li> <li>Ministère de la Défense nationale (Renseignement)</li> <li>RDDC Suffield</li> <li>RDDC Ottawa</li> <li>Environnement Canada</li> <li>Santé Canada</li> <li>Ressources naturelles Canada</li> <li>Sécurité publique et Protection civile Canada</li> <li>Gendarmerie royale du Canada</li> <li>Transports Canada</li> <li>Sécurité publique et Protection civile Canada</li> <li>Sécurité publique et Protection civile Canada</li> </ul>
	le groupe biologique de laboratoires fédéraux.	

Initiative	Profil	Partenaires
Système de réglementation fédéral en matière de biotechnologie (SRFB)	Le Système de réglementation fédéral en matière de biotechnologie (SRFB) vise à élaborer un mécanisme de réglementation efficient, crédible et respecté de tous, qui préserve la santé de tous les Canadiens ainsi que l'environnement, et permet de fabriquer des produits sains et efficaces. L'ACIA a mené une évaluation formative horizontale du SRFB au nom des six ministères participants. Une évaluation est prévue pour 2004-2005 en vue de déterminer si les résultats voulus ont été obtenus.  On trouvera un complément d'information sur cette initiative à la section 4.3.	<ul> <li>Santé Canada</li> <li>Environnement Canada</li> <li>Industrie Canada</li> <li>Pêches et Océans Canada</li> <li>Ressources naturelles Canada</li> </ul>

### Grandes initiatives de réglementation

Grandes initiatives de réglementation de 2004-2005\*

L'ACIA applique 39 séries de règlements reliés aux treize lois qui constituent son mandat législatif. Elle procédera à environ 57 modifications des règlements pour l'exercice 2004–2005, dont trois sont considérés comme grands. Quand elle propose des règlements de ce genre, elle effectue une analyse de rentabilité approfondie. Les grands règlements proposés sont les suivants :

### Initiatives de réglementation majeures proposées pour 2004-2005

Renforcement de l'interdiction frappant les aliments du bétail (Règlements sur la santé des animaux et sur les aliments du bétail) On envisage de modifier l'actuel règlement d'interdiction frappant les aliments du bétail afin d'empêcher encore plus la propagation potentielle de l'ESB aux humains et aux animaux (c.-à-d. en éliminant les exemptions et les pratiques permises dans l'actuelle interdiction, etc.).

Réglementation des aliments médicamenteux pour le bétail (Loi sur la santé des animaux) Un nouveau règlement est en cours d'élaboration en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* afin de réglementer la manière dont les aliments du bétail sont produits et de mettre en œuvre des contrôles de fabrication pour s'assurer que les produits finis répondent aux normes des règlements. Ces règlements s'appliqueront aux entreprises de fabrication aussi bien commerciales que non commerciales qui souhaitent produire un aliment médicamenteux quelconque dans leurs locaux.

Programme obligatoire d'amélioration de la salubrité des aliments (PASA) (Loi sur l'inspection des viandes) La principale raison pour laquelle le PASA a été rendu obligatoire, c'est que l'on veut améliorer la salubrité des aliments au Canada. Cela permettra à l'ACIA de fournir des moyens plus efficaces et plus uniformes de vérifier la conformité dans le secteur de la viande.

Pour tout complément d'information, visitez le site Web de l'ACIA à l'adresse http://inspection.gc.ca/francais/reg/regf.shtml.

<sup>\*</sup> Selon la définition du Conseil du Trésor, un « grand » règlement est celui qui coûte plus de 50 millions de dollars ou entre 100 000 dollars et 50 millions de dollars et a un faible niveau d'acceptation du public ».

## Liaisons Web pour obtenir un complément d'information

Agence canadienne d'inspection

des aliments www.inspection.gc.ca

Agrile du frêne www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/protect/pestrava/ashfre/agrplaf.shtml

Alertes à l'allergie et

rappels d'aliments www.inspection.gc.ca/français/corpaffr/educ/alertf.shtml

Bulletins judiciaires www.inspection.gc.ca/francais/corpaffr/projud/projudf.shtml

Comité consultatif canadien

sur la santé des animaux www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/cahcc/cahcc\_f.shtml

Encéphalopathie spongiforme

bovine www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/disemala/bseesb/bseesbf.shtml

Influenza aviaire www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/disemala/avflu/avfluf.shtml

Jeu de la roue de la salubrité

des aliments sur le Web www.inspection.gc.ca/français/corpaffr/educ/alertf.shtml

Longicorne asiatique www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/protect/pestrava/asialong/asialongf.shtml

Maladies déclarables www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/disemala/guidef.shtml

Plan d'action AGM www.inspection.gc.ca/francais/audit/mod/planf.shtml

Plan d'entreprise www.inspection.gc.ca/francais/corpaffr/busplan/2003-2008/planf.shtml

Plantes réglementées à

caractères nouveaux www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/bio/pntvcnf.shtml

Programme sur les aliments

du bétail www.inspection.gc.ca/francais/anima/feebet/feebetf.shtml

Protection des végétaux www.inspection.gc.ca/francais/index/pppvf.shtml

Rage www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/disemala/rabrag/rabragf.shtml

Salubrité des aliments www.inspection.gc.ca/francais/index/fssaf.shtml
Santé des animaux www.inspection.gc.ca/francais/index/ahsaf.shtml

Stratégie de partenariat

de recherche www.inspection.gc.ca/francais/sci/tech/techs.shtml

Stratégie des ressources humaines www.inspection.gc.ca/francais/hrrh/strat2003-08/stratf.shtml

# **Index des acronymes**

AAFC	Agriculture et Agroalimentaire Canada	IA	Influenza aviaire
ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments	IRTCBRN	Initiative de recherche et de technologie chimique, biologique, radiologique et nucléaire
ACIB	Agence canadienne d'identification du bétail	LA	Longicorne asiatique
AF	Agrile du frêne	LBE	Longicorne brun de l'épinette
AQ	Assurance de la qualité	MOVS	Ministères et organismes à vocation
ASFC	Agence des services frontaliers du Canada	MOVS	scientifique
CGBI	Cadre de gestion des biens immobiliers	MPO	Ministère des Pêches et des Océans
CGR	Cadre de gestion du rendement	MRS	Matériel à risque spécifié
CRG	Cadre de responsabilisation de gestion	PCN	Plantes à caractères nouveaux
EC	Environnement Canada	PILT	Plan d'investissement à long terme
ESB	Encéphalopathie spongiforme bovine	RCE	Réseau de centres d'excellence
EST	Encéphalopathie spongiforme transmissible	RH	Ressources humaines
ETP	Employés à temps plein	RPP	Rapport sur les plans et les priorités
FPT	Fédéral-provincial-territorial	SAAF	Salubrité des aliments à la ferme
GIR	Gestion intégrée du risque	SC	Santé Canada
<b>GMSCIA</b>	Groupe de mise en œuvre du Système	SCF	Service canadien de la faune
	canadien d'inspection des aliments	SGQ	Système de gestion de la qualité
HACCP	Analyse des risques et maîtrise des points critiques	SNMES	Stratégie nationale sur les maladies des espèces sauvages du Canada